

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONNombre d'administrateurs en exercice : 15Nombre d'administrateurs présents : 11Nombre d'administrateurs présents et représentés : 13Quorum : 8Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina	X		
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.01 : CCAS. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.

Par la délibération n°2021.04.02 du 30 septembre 2021, la Ville de Bruges s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1er janvier 2023. Cette expérimentation s'inscrit dans un processus de modernisation des comptabilités publiques locales incluant le passage à la M57 des entités du Secteur Public Local ainsi que l'expérimentation de la certification des comptes des Collectivités Locales.

L'article 205 de la loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 pérennise le dispositif pour les expérimentateurs au-delà de 2024 et le rend obligatoire pour tous à partir des comptes de l'exercice 2026.

Dans un souci d'harmonisation, la commune de Bruges a souhaité étendre l'expérimentation au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) désormais éligible au format du CFU.

Ainsi, depuis l'exercice 2024, le budget principal du CCAS produit des comptes sous le même format, sauf pour les budgets annexes du SAAD et de la RA, puisque les budgets en M22, ne sont pas éligibles au CFU.

Le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion et a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et citoyens si le législateur en décide ainsi.

Il s'agit d'un document unique commun à l'Ordonnateur et au Comptable Public composé de données d'exécution budgétaire et d'informations financières et patrimoniales destinées à apporter une vision complète de la situation financière du budget.

On y trouve par ailleurs :

- Des ratios synthétiques,
- Une nouvelle présentation des résultats,
- Le bilan et le compte de résultats synthétiques,

La procédure de confection est entièrement dématérialisée. Des contrôles automatisés de cohérence s'opèrent entre les données de l'Ordonnateur et du Comptable de la DGFIP. Ce travail collaboratif entre les services pourra servir de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'expérimentation est aujourd'hui complètement fiabilisée et permettra au CCAS de Bruges de respecter l'obligation de produire un CFU à partir des comptes de 2026.

Le calendrier de vote reste inchangé et l'assemblée délibérante doit adopter le CFU avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Pour 2025, le Compte Financier Unique dressé conjointement par l'Ordonnateur et le Comptable Public présente les résultats suivants :

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	71 887,88	6 016 255,34	6 088 143,22
	Recettes réalisées (ii)	B	31 204,18	6 509 000,95	6 540 205,13
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	83 861,00	6 849 486,00	6 933 347,00
	Dépenses réalisées (i)	E	42 963,32	5 705 830,42	5 748 793,96
	Restes à réaliser	F	18 055,56	0,00	18 055,56
Différences entre les litres et les mandats	Soins des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-11 759,35	803 170,53	791 411,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 073,12	833 230,66	845 303,78
Soins (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	313,77	1 636 401,19	1 636 714,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	18 055,56	0,00	18 055,56
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	17 741,79	1 636 401,19	1 654 142,98

(i) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées comprennent les opérations réalisées et les opérations d'ordre

Le 3 mars 2026
Le Comptable public
Responsable du Service de Gestion Comptable
de Mérignac
Xavier REMY



Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°2021.04.02 du 30 septembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le vote du Budget Primitif 2025 en date du 03 avril 2025,

VU la décision modificative n°1 du 25 juin 2025 ;

VU la décision modificative n°2 du 10 décembre 2025 ;

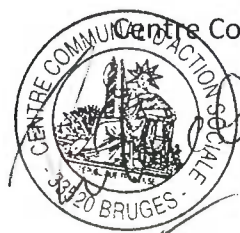
Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du budget Principal du CCAS pour l'exercice 2025,
Après avoir désigné Madame LATRY comme Président(e) de séance et constaté le retrait de Madame JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS de Bruges, au moment du vote, conformément à l'article L-2121-14 du CGCT,

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus pour le Budget Principal du CCAS,
- **APPROUVENT** l'ensemble des documents constitutifs des Comptes Financiers Uniques relatifs au Budget Principal du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale



Frédéric GIRO

CCAS : Bruges CCAS (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 26330074100018

POSTE COMPTABLE : Trésorier de Mérignac

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : BR2 Budget CCAS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	7
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	8
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	9
D - Bilan synthétique	10
E - Compte de résultat synthétique	11
F - Taux des contributions et produits afférents en N	Sans Objet

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	13
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement	14
A1.2 - Recettes d'investissement	15
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	16
A2.2 - Recettes de fonctionnement	17

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement	18
B2 - Recettes d'investissement	20
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22
D1 - Dépenses de fonctionnement	23
D2 - Recettes de fonctionnement	27

III - Etats financiers

A - Bilan	29
B - Compte de résultat	33
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	36
D - Balance des comptes	37

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	52
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	54
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	56

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	59
B3 - Etat des provisions	61
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	63
B9 - Etat du personnel	64
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	69
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	70
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	71
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	72
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	74
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	81

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D3 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D5 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
E - État des Contrôles du Compte Financier	88

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	89
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20 602

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	275.95
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	315.36
3	Dépenses d'équipement brut / population	1,50
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	79.88%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	87.50%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	12.50%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	12.50%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00%
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	71 887,88	6 016 255,34	6 088 143,22
	Recettes réalisées (1)	B	31 204,19	6 509 000,95	6 540 205,14
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	83 961,00	6 849 486,00	6 933 447,00
	Dépenses réalisées (1)	E	42 963,54	5 705 830,42	5 748 793,96
	Restes à réaliser	F	18 055,56	0,00	18 055,56
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-11 759,35	803 170,53	791 411,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 073,12	833 230,66	845 303,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	313,77	1 636 401,19	1 636 714,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-18 055,56	0,00	-18 055,56
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-17 741,79	1 636 401,19	1 618 659,40

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	12 073,12	0,00	-11 759,35	0,00	313,77
Fonctionnement	839 568,10	6 337,44	803 170,53	0,00	1 636 401,19
TOTAL I	851 641,22	6 337,44	791 411,18	0,00	1 636 714,96
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07503-SAD CCAS BRUGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	3 775,81	0,00	276,94	0,00	4 052,75
Fonctionnement	82 646,53	0,00	-1 944,44	0,00	80 702,09
Sous-Total	86 422,34	0,00	-1 667,50	0,00	84 754,84
07506-RESIDENCE AUTONOMIE LE SOURIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	19 823,66	0,00	5 743,01	0,00	25 566,67
Fonctionnement	110 056,21	10 638,34	-80 629,54	0,00	18 788,33
Sous-Total	129 879,87	10 638,34	-74 886,53	0,00	44 355,00
TOTAL II	216 302,21	10 638,34	-76 554,03	0,00	129 109,84
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	1 067 943,43	16 975,78	714 857,15	0,00	1 765 824,80

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service Aide et Accompagnement à Domicile	Aides à domicile	20/10/2011	20/10/2011	26330074100018	Etablissement médico-social	non
Résidence pour personnes âgées	Résidence Autonomie Le Sourire	10/10/2019	10/10/2019	26330074100067	Etablissement médico-social	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 18 055,56
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	374,57
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	17 680,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	89,31
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	-61,25
Autres immobilisations incorporelles	0,00	Réserves	926,86
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	833,23
Terrains	0,76	Résultat de l'exercice	803,17
Constructions	309,20	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	1,83
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 593,15
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTE FINANCIÈRES	0,00
Autres	106,39	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	540,97	Dettes financières et autres emprunts	0,88
Immobilisations financières (nettes)	0,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	0,88
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	957,32	DETTE NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106,86
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	102,23
Créances	276,59	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTE NON FINANCIÈRES (3)	209,09
Trésorerie	1 569,25	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 845,84	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	209,97
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,04
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 803,16	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 803,16

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	2 409,57	2 329,12
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	953,05	924,04
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	3 083,90	3 031,38
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	2,80	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	11,99	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	6 461,30	6 284,55
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	940,19	887,69
Charges de personnel	4 329,97	4 355,84
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,42	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,39	1,03
Impôts et taxes	156,80	138,41
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	20,65	30,01
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 448,42	5 412,99
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	196,20	526,20
Autres charges	13,51	7,24
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	209,71	533,45
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	803,17	338,11
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	803,17	338,11

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 546,24	30 971,54	47,25	17 680,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		65 546,24	30 971,54	47,25	17 680,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 050,00	0,00	0,00	374,57
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 364,76	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 414,76	0,00	0,00	374,57
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		71 961,00	30 971,54	43,04	18 055,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	12 000,00	11 992,00	99,93	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		12 000,00	11 992,00	99,93	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		83 961,00	42 963,54	51,17	18 055,56
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		83 961,00	42 963,54		18 055,56

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 050,00	879,50	42,90	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 835,44	9 678,56	98,40	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,44	0,10	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 885,88	10 558,16	66,46	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	30 413,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	25 589,00	20 646,03	80,68	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		56 002,00	20 646,03	36,87	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		71 887,88	31 204,19	43,41	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		12 073,12			
Total des recettes de la section d'investissement		83 961,00	31 204,19		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 092 476,00	828 116,44	105 254,26	933 370,70	85,44	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 309 498,00	4 528 757,13	12 540,00	4 541 297,13	85,53	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	391 510,00	201 009,95	9 506,61	210 516,56	53,77	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 793 484,00	5 557 883,52	127 300,87	5 685 184,39	83,69	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		6 793 484,00	5 557 883,52	127 300,87	5 685 184,39	83,69	0,00
023	Virement à la section d'investissement	30 413,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	25 589,00	20 646,03	0,00	20 646,03	80,68	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		56 002,00	20 646,03	0,00	20 646,03	36,87	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 849 486,00	5 578 529,55	127 300,87	5 705 830,42	83,30	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 849 486,00	5 578 529,55	127 300,87	5 705 830,42		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	30 370,34	47 698,98	0,00	47 698,98	157,06	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	822 790,00	709 687,90	243 360,00	953 047,90	115,83	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 145 095,00	2 409 567,36	0,00	2 409 567,36	112,33	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 003 200,00	3 083 590,08	305,00	3 083 895,08	102,69	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 001 455,34	6 250 544,32	243 665,00	6 494 209,32	108,21	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	2 800,00	2 799,63	0,00	2 799,63	99,99	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		6 004 255,34	6 253 343,95	243 665,00	6 497 008,95	108,21	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	12 000,00	11 992,00	0,00	11 992,00	99,93	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		12 000,00	11 992,00	0,00	11 992,00	99,93	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		6 016 255,34	6 265 335,95	243 665,00	6 509 000,95	108,19	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		833 230,66					
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 849 486,00	6 265 335,95	243 665,00	6 509 000,95		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	16 973,96	0,00	16 973,96	0,00
2188	Autres	0,00	13 997,58	0,00	13 997,58	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	65 546,24	30 971,54	0,00	30 971,54	34 574,70
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		65 546,24	30 971,54	0,00	30 971,54	34 574,70
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 050,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	4 364,76	0,00	0,00	0,00	4 364,76
Total des dépenses financières		6 414,76	0,00	0,00	0,00	6 414,76
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		71 961,00	30 971,54	0,00	30 971,54	40 989,46
13918	Autres	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 000,00	11 992,00	0,00	11 992,00	8,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des dépenses d'ordre en investissement</i>		12 000,00	11 992,00	0,00	11 992,00	8,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		83 961,00	42 963,54	0,00	42 963,54	40 997,46
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		83 961,00	42 963,54	0,00	42 963,54	40 997,46

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	879,50	0,00	879,50	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 050,00	879,50	0,00	879,50	1 170,50
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	3 498,94	157,82	3 341,12	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	6 337,44	0,00	6 337,44	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	9 835,44	9 836,38	157,82	9 678,56	156,88
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2744	Prêts d'honneur	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	4 000,44	0,10	0,00	0,10	4 000,34
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 885,88	10 715,98	157,82	10 558,16	5 327,72
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	30 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	40,00	0,00	40,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	5 989,40	0,00	5 989,40	0,00
28188	Autres	0,00	14 566,63	0,00	14 566,63	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	25 589,00	20 646,03	0,00	20 646,03	4 942,97
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		56 002,00	20 646,03	0,00	20 646,03	35 355,97
Total des recettes d'investissement de l'exercice		71 887,88	31 362,01	157,82	31 204,19	40 683,69
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		12 073,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		83 961,00	31 362,01	157,82	31 204,19	52 756,81

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménager)	0,00	27 546,35	4 744,28	22 802,07	0,00
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	239 751,64	50 936,48	188 815,16	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	1 153,88	765,84	388,04	0,00
60623	Alimentation	0,00	98 427,03	10 798,89	87 628,14	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	13 300,32	433,56	12 866,76	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	8 237,82	173,34	8 064,48	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	11 329,65	3 115,48	8 214,17	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	315,96	0,00	315,96	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	497,57	0,00	497,57	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	1 144,01	0,00	1 144,01	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	1 749,61	320,00	1 429,61	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	62 014,78	7 909,72	54 105,06	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	11 516,94	585,18	10 931,76	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	9 261,60	9 261,60	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 175,00	543,79	1 631,21	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	3 689,14	3 689,14	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	6 610,47	561,54	6 048,93	0,00
6161	Multirisques	0,00	3 388,31	0,00	3 388,31	0,00
6168	Autres	0,00	53 662,13	0,00	53 662,13	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	440,78	0,00	440,78	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	17 218,00	5 174,00	12 044,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	595,52	0,00	595,52	0,00
6228	Divers	0,00	2 665,00	84,78	2 580,22	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	218,10	70,00	148,10	0,00
6234	Réceptions	0,00	99,74	0,00	99,74	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00	682,20	0,00	682,20	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	1 555,25	0,00	1 555,25	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	1 064,34	0,00	1 064,34	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	1 558,75	22,92	1 535,83	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	1 478,14	0,00	1 478,14	0,00
62871	A la collectivité de rattachement 4	0,00	548 538,21	99 325,00	449 213,21	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 092 476,00	1 131 886,24	198 515,54	933 370,70	159 105,30
6218	Autre personnel extérieur	0,00	12 459,54	5 635,86	6 823,68	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	51 525,97	0,00	51 525,97	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	12 881,63	0,00	12 881,63	0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00	27 985,00	0,00	27 985,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	56 678,83	0,00	56 678,83	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	7 728,14	0,00	7 728,14	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	1 673 076,14	0,00	1 673 076,14	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	22 943,53	0,00	22 943,53	0,00
64113	NBI	0,00	14 399,80	0,00	14 399,80	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	366 972,46	0,00	366 972,46	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	172 788,92	0,00	172 788,92	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	105 606,72	0,00	105 606,72	0,00
64131	Rémunérations	0,00	575 007,46	892,04	574 115,42	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	8 785,31	0,00	8 785,31	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	5 466,64	0,00	5 466,64	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	117 398,11	0,00	117 398,11	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	51 612,52	0,00	51 612,52	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	528 015,67	0,00	528 015,67	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	646 500,89	0,00	646 500,89	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	37 235,66	0,00	37 235,66	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	3 194,00	0,00	3 194,00	0,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	543,26	0,00	543,26	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	34 334,33	0,00	34 334,33	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	9 932,50	0,00	9 932,50	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	4 752,00	0,00	4 752,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 309 498,00	4 547 825,03	6 527,90	4 541 297,13	768 200,87
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	8 533,00	0,00	8 533,00	0,00
65134	Aides	0,00	25 050,42	6 504,38	18 546,04	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	420,81	0,00	420,81	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	382,60	0,00	382,60	0,00
65568	Autres contributions	0,00	8 652,84	0,00	8 652,84	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	4 858,00	0,00	4 858,00	0,00
65736211	non dotés de la personnalité morale	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	4 120,40	0,00	4 120,40	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65888	Autres	0,00	2,87	0,00	2,87	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	391 510,00	217 020,94	6 504,38	210 516,56	180 993,44
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 793 484,00	5 896 732,21	211 547,82	5 685 184,39	1 108 299,61
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		6 793 484,00	5 896 732,21	211 547,82	5 685 184,39	1 108 299,61
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	30 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	20 646,03	0,00	20 646,03	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 589,00	20 646,03	0,00	20 646,03	4 942,97
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		56 002,00	20 646,03	0,00	20 646,03	35 355,97
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 849 486,00	5 917 378,24	211 547,82	5 705 830,42	1 143 655,58
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 849 486,00	5 917 378,24	211 547,82	5 705 830,42	1 143 655,58

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	15 683,74	0,00	15 683,74	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	0,00	32 015,24	0,00	32 015,24	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	30 370,34	47 698,98	0,00	47 698,98	-17 328,64
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	1 167 470,77	222 923,99	944 546,78	0,00
70878	par des tiers	0,00	8 501,12	0,00	8 501,12	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	822 790,00	1 175 971,89	222 923,99	953 047,90	-130 257,90
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	0,00	28 021,93	0,00	28 021,93	0,00
747888	Autres	0,00	2 455 717,75	74 172,32	2 381 545,43	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	2 145 095,00	2 483 739,68	74 172,32	2 409 567,36	-264 472,36
752	Revenus des immeubles	0,00	3 880,45	66,76	3 813,69	0,00
757348	Autres communes	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	21,32	0,00	21,32	0,00
75888	Autres	0,00	80 060,07	0,00	80 060,07	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 003 200,00	3 083 961,84	66,76	3 083 895,08	-80 695,08
Total des recettes de gestion des services		6 001 455,34	6 791 372,39	297 163,07	6 494 209,32	-492 753,98
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	0,00	2 799,63	0,00	2 799,63	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 78	Reprises sur provisions	2 800,00	2 799,63	0,00	2 799,63	0,37
Total des recettes réelles et mixtes		6 004 255,34	6 794 172,02	297 163,07	6 497 008,95	-492 753,61
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	11 992,00	0,00	11 992,00	8,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 000,00	11 992,00	0,00	11 992,00	8,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		6 016 255,34	6 806 164,02	297 163,07	6 509 000,95	-492 745,61
002 Résultat de fonctionnement reporté		833 230,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		6 849 486,00	6 806 164,02	297 163,07	6 509 000,95	340 485,05

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		17 456,00	17 456,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		1 200,00	440,00	760,00	800,00
Constructions		309 748,23	550,00	309 198,23	309 248,23
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		419 889,01	313 496,91	106 392,10	95 976,59
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		540 967,44	0,00	540 967,44	540 967,44
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,10
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		1 289 260,68	331 942,91	957 317,77	946 992,36
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		276 330,15	2 058,03	274 272,12	258 887,73
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	319 172,64
Créances sur les autres débiteurs		2 319,05	0,00	2 319,05	3 152,71

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		278 649,20	2 058,03	276 591,17	581 213,08
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		1 569 250,92	0,00	1 569 250,92	1 351 109,55
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 569 250,92	0,00	1 569 250,92	1 351 109,55
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		3 137 160,80	334 000,94	2 803 159,86	2 879 314,99

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		86 300,10	82 958,98
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		3 007,86	14 999,86
Rattachées à un actif non amortissable		0,00	0,00
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-61 245,42	-61 245,42
RÉSERVES		926 855,23	920 517,79
REPORT A NOUVEAU		833 230,66	501 455,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		803 170,53	338 112,42
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		1 834,27	1 834,27
TOTAL FONDS PROPRES (I)		2 593 153,23	1 798 633,58
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		879,50	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		879,50	0,00
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		106 861,78	103 715,27
Dettes fiscales et sociales		23 145,00	105 852,90
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		71 578,75	0,00
Autres dettes non financières		7 504,14	871 113,24
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		209 089,67	1 080 681,41
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		209 969,17	1 080 681,41
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		37,46	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		2 803 159,86	2 879 314,99

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		2 409 567,36	2 329 121,32	80 446,04
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		953 047,90	924 040,59	29 007,31
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		3 083 895,08	3 031 384,20	52 510,88
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		2 799,63	0,00	2 799,63
Reprises du financement rattaché à un actif		11 992,00	0,00	11 992,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		6 461 301,97	6 284 546,11	176 755,86
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		940 194,38	887 690,79	52 503,59
Charges de personnel		4 329 974,90	4 355 843,90	-25 869,00
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>3 097 481,83</i>	<i>3 161 528,07</i>	<i>-64 046,24</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>1 232 493,07</i>	<i>1 194 315,83</i>	<i>38 177,24</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		420,81	0,00	420,81
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		385,47	1 031,92	-646,45
Impôts et taxes		156 799,57	138 406,94	18 392,63
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		20 646,03	30 014,61	-9 368,58
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 448 421,16	5 412 988,16	35 433,00
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		196 199,44	526 201,53	-330 002,09
<i>Dont ménages</i>		27 079,04	24 254,59	2 824,45
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		5 000,00	5 000,00	0,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		164 120,40	496 946,94	-332 826,54
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		13 510,84	7 244,00	6 266,84
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		209 710,28	533 445,53	-323 735,25
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		803 170,53	338 112,42	465 058,11
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		0,00	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		803 170,53	338 112,42	465 058,11

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.	0,00	82 958,98	0,00	0,00	157,82	3 498,94	157,82	86 457,92	0,00	86 300,10
	Sous Total compte 1022	0,00	82 958,98	0,00	0,00	157,82	3 498,94	157,82	86 457,92	0,00	86 300,10
	Sous Total compte 102	0,00	82 958,98	0,00	0,00	157,82	3 498,94	157,82	86 457,92	0,00	86 300,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	920 517,79	0,00	0,00	0,00	6 337,44	0,00	926 855,23	0,00	926 855,23
	Sous Total compte 106	0,00	920 517,79	0,00	0,00	0,00	6 337,44	0,00	926 855,23	0,00	926 855,23
	Sous Total compte 10	0,00	1 003 476,77	0,00	0,00	157,82	9 836,38	157,82	1 013 313,15	0,00	1 013 155,33
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	501 455,68	6 337,44	338 112,42	0,00	0,00	6 337,44	839 568,10	0,00	833 230,66
	Sous Total compte 11	0,00	501 455,68	6 337,44	338 112,42	0,00	0,00	6 337,44	839 568,10	0,00	833 230,66
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	338 112,42	338 112,42	0,00	0,00	0,00	338 112,42	338 112,42	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	338 112,42	338 112,42	0,00	0,00	0,00	338 112,42	338 112,42	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	14 999,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 999,86	0,00	14 999,86
	Sous Total compte 131	0,00	14 999,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 999,86	0,00	14 999,86
13918	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00
	Sous Total compte 1391	0,00	0,00	0,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00
	Sous Total compte 139	0,00	0,00	0,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00
	Sous Total compte 13	0,00	14 999,86	0,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	14 999,86	0,00	3 007,86
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 587,71	2 587,71	0,00	879,50	2 587,71	3 467,21	0,00	879,50
	Sous Total compte 16	0,00	0,00	2 587,71	2 587,71	0,00	879,50	2 587,71	3 467,21	0,00	879,50
181	Compte de liaison : affectation à... (bu	540 967,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 967,44	0,00	540 967,44	0,00
	Sous Total compte 18	540 967,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 967,44	0,00	540 967,44	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	7 913,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 913,31	0,00	7 913,31	0,00
193	Autres neutralisations et régularisation	53 332,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 332,11	0,00	53 332,11	0,00
	Sous Total compte 19	61 245,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 245,42	0,00	61 245,42	0,00
	Total classe 1	602 212,86	1 858 044,73	347 037,57	340 700,13	12 149,82	10 715,88	961 400,25	2 209 460,74	614 204,86	1 862 265,35
2051	Concessions et droits similaires	17 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 456,00	0,00	17 456,00	0,00
	Sous Total compte 205	17 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 456,00	0,00	17 456,00	0,00
	Sous Total compte 20	17 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 456,00	0,00	17 456,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
	Sous Total compte 212	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	308 998,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 998,23	0,00	308 998,23	0,00
	Sous Total compte 2131	308 998,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 998,23	0,00	308 998,23	0,00
21351	Bâtiments publics	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	750,00	0,00
	Sous Total compte 2135	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	750,00	0,00
	Sous Total compte 213	309 748,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 748,23	0,00	309 748,23	0,00
2181	Installations générales, agencements et	14 999,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 999,86	0,00	14 999,86	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 923,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923,72	0,00	1 923,72	0,00
	Sous Total compte 2183	1 923,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923,72	0,00	1 923,72	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	146 116,55	0,00	0,00	0,00	16 973,96	0,00	163 090,51	0,00	163 090,51	0,00
	Sous Total compte 2184	146 116,55	0,00	0,00	0,00	16 973,96	0,00	163 090,51	0,00	163 090,51	0,00
2188	Autres	225 877,34	0,00	0,00	0,00	13 997,58	0,00	239 874,92	0,00	239 874,92	0,00
	Sous Total compte 218	388 917,47	0,00	0,00	0,00	30 971,54	0,00	419 889,01	0,00	419 889,01	0,00
	Sous Total compte 21	699 865,70	0,00	0,00	0,00	30 971,54	0,00	730 837,24	0,00	730 837,24	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2294	Communes	0,00	1 834,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 834,27	0,00	1 834,27
	Sous Total compte 229	0,00	1 834,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 834,27	0,00	1 834,27
	Sous Total compte 22	0,00	1 834,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 834,27	0,00	1 834,27
2744	Prêts d'honneur	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00
	Sous Total compte 274	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00
	Sous Total compte 27	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	17 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 456,00	0,00	17 456,00
	Sous Total compte 280	0,00	17 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 456,00	0,00	17 456,00
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	440,00	0,00	440,00
	Sous Total compte 2812	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	440,00	0,00	440,00
281351	Bâtiments publics	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	550,00	0,00	550,00
	Sous Total compte 28135	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	550,00	0,00	550,00
	Sous Total compte 2813	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	550,00	0,00	550,00
28181	Installations générales, agencements et	0,00	10 493,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 493,00	0,00	10 493,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	1 923,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923,72	0,00	1 923,72
	Sous Total compte 28183	0,00	1 923,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923,72	0,00	1 923,72
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	109 564,26	0,00	0,00	0,00	5 989,40	0,00	115 553,66	0,00	115 553,66
	Sous Total compte 28184	0,00	109 564,26	0,00	0,00	0,00	5 989,40	0,00	115 553,66	0,00	115 553,66
28188	Autres	0,00	170 959,90	0,00	0,00	0,00	14 566,63	0,00	185 526,53	0,00	185 526,53
	Sous Total compte 2818	0,00	292 940,88	0,00	0,00	0,00	20 556,03	0,00	313 496,91	0,00	313 496,91
	Sous Total compte 281	0,00	293 840,88	0,00	0,00	0,00	20 646,03	0,00	314 486,91	0,00	314 486,91
	Sous Total compte 28	0,00	311 296,88	0,00	0,00	0,00	20 646,03	0,00	331 942,91	0,00	331 942,91

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	717 321,80	313 131,15	0,00	0,00	30 971,54	20 646,13	748 293,34	333 777,28	748 293,24	333 777,18
4011	Fournisseurs	0,00	4 735,95	916 438,81	921 408,77	0,00	0,00	916 438,81	926 144,72	0,00	9 705,91
	Sous Total compte 401	0,00	4 735,95	916 438,81	921 408,77	0,00	0,00	916 438,81	926 144,72	0,00	9 705,91
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale	0,00	0,00	3 695,87	3 695,87	0,00	0,00	3 695,87	3 695,87	0,00	0,00
	Sous Total compte 402	0,00	0,00	3 695,87	3 695,87	0,00	0,00	3 695,87	3 695,87	0,00	0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	30 971,54	30 971,54	0,00	0,00	30 971,54	30 971,54	0,00	0,00
	Sous Total compte 404	0,00	0,00	30 971,54	30 971,54	0,00	0,00	30 971,54	30 971,54	0,00	0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	98 979,32	98 979,32	97 155,87	0,00	0,00	98 979,32	196 135,19	0,00	97 155,87
	Sous Total compte 40	0,00	103 715,27	1 050 085,54	1 053 232,05	0,00	0,00	1 050 085,54	1 156 947,32	0,00	106 861,78
411	Redevables	28 733,14	0,00	127 030,77	139 567,65	0,00	0,00	155 763,91	139 567,65	16 196,26	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	1 272,47	0,00	2 966,15	3 080,46	0,00	0,00	4 238,62	3 080,46	1 158,16	0,00
4161	Créances douteuses	11 068,60	0,00	15 233,18	10 686,05	0,00	0,00	26 301,78	10 686,05	15 615,73	0,00
	Sous Total compte 416	11 068,60	0,00	15 233,18	10 686,05	0,00	0,00	26 301,78	10 686,05	15 615,73	0,00
4181	Redevables - Produits non encore facturé	222 671,18	0,00	243 360,00	222 671,18	0,00	0,00	466 031,18	222 671,18	243 360,00	0,00
	Sous Total compte 418	222 671,18	0,00	243 360,00	222 671,18	0,00	0,00	466 031,18	222 671,18	243 360,00	0,00
	Sous Total compte 41	263 745,39	0,00	388 590,10	376 005,34	0,00	0,00	652 335,49	376 005,34	276 330,15	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	2 223 101,25	2 223 101,25	0,00	0,00	2 223 101,25	2 223 101,25	0,00	0,00
4286	Autres charges à payer	0,00	892,04	892,04	0,00	0,00	0,00	892,04	892,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 428	0,00	892,04	892,04	0,00	0,00	0,00	892,04	892,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	892,04	2 223 993,29	2 223 101,25	0,00	0,00	2 223 993,29	2 223 993,29	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	674 166,27	674 166,27	0,00	0,00	674 166,27	674 166,27	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	977 869,64	977 869,64	0,00	0,00	977 869,64	977 869,64	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	1 652 035,91	1 652 035,91	0,00	0,00	1 652 035,91	1 652 035,91	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	265 349,72	265 349,72	0,00	0,00	265 349,72	265 349,72	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	265 349,72	265 349,72	0,00	0,00	265 349,72	265 349,72	0,00	0,00
44321	Dépenses	0,00	723 522,68	723 522,68	0,00	0,00	0,00	723 522,68	723 522,68	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	0,00	723 522,68	723 522,68	0,00	0,00	0,00	723 522,68	723 522,68	0,00	0,00
44331	Dépenses	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00
44341	Dépenses	0,00	139 768,97	139 768,97	0,00	0,00	0,00	139 768,97	139 768,97	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	0,00	139 768,97	139 768,97	0,00	0,00	0,00	139 768,97	139 768,97	0,00	0,00
44351	Dépenses	0,00	0,00	4 591,57	4 591,57	0,00	0,00	4 591,57	4 591,57	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	4 591,57	4 591,57	0,00	0,00	4 591,57	4 591,57	0,00	0,00
44361	Dépenses	0,00	0,00	663,84	663,84	0,00	0,00	663,84	663,84	0,00	0,00
	Sous Total compte 4436	0,00	0,00	663,84	663,84	0,00	0,00	663,84	663,84	0,00	0,00
44371	Dépenses	0,00	0,00	4 341,68	4 341,68	0,00	0,00	4 341,68	4 341,68	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	0,00	0,00	4 341,68	4 341,68	0,00	0,00	4 341,68	4 341,68	0,00	0,00
44381	Dépenses	0,00	0,00	149 888,66	149 888,66	0,00	0,00	149 888,66	149 888,66	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	149 888,66	149 888,66	0,00	0,00	149 888,66	149 888,66	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	0,00	863 291,65	1 152 777,40	289 485,75	0,00	0,00	1 152 777,40	1 152 777,40	0,00	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	380 409,68	380 409,68	0,00	0,00	380 409,68	380 409,68	0,00	0,00
4486	Autres charges à payer	0,00	104 960,86	104 960,86	23 145,00	0,00	0,00	104 960,86	128 105,86	0,00	23 145,00
	Sous Total compte 448	0,00	104 960,86	104 960,86	23 145,00	0,00	0,00	104 960,86	128 105,86	0,00	23 145,00
	Sous Total compte 44	0,00	968 252,51	1 903 497,66	958 390,15	0,00	0,00	1 903 497,66	1 926 642,66	0,00	23 145,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv	310 821,23	0,00	879 418,65	1 255 243,11	0,00	0,00	1 190 239,88	1 255 243,11	0,00	65 003,23
4512	Compte de rattachement avec... (à subdiv	8 351,41	0,00	496 279,26	511 206,19	0,00	0,00	504 630,67	511 206,19	0,00	6 575,52
	Sous Total compte 451	319 172,64	0,00	1 375 697,91	1 766 449,30	0,00	0,00	1 694 870,55	1 766 449,30	0,00	71 578,75
	Sous Total compte 45	319 172,64	0,00	1 375 697,91	1 766 449,30	0,00	0,00	1 694 870,55	1 766 449,30	0,00	71 578,75
466	Excédents de versement	0,00	1 317,21	3 068,75	2 255,68	0,00	0,00	3 068,75	3 572,89	0,00	504,14
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	32 585,27	32 585,27	0,00	0,00	32 585,27	32 585,27	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	32 585,27	32 585,27	0,00	0,00	32 585,27	32 585,27	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	1 790,81	0,00	11 798,99	11 741,35	0,00	0,00	13 589,80	11 741,35	1 848,45	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	719,61	0,00	370,33	924,34	0,00	0,00	1 089,94	924,34	165,60	0,00
	Sous Total compte 4672	2 510,42	0,00	12 169,32	12 665,69	0,00	0,00	14 679,74	12 665,69	2 014,05	0,00
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	575,53	0,00	609,30	1 184,83	0,00	0,00	1 184,83	1 184,83	0,00	0,00
	Sous Total compte 4675	575,53	0,00	609,30	1 184,83	0,00	0,00	1 184,83	1 184,83	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	3 085,95	0,00	45 363,89	46 435,79	0,00	0,00	48 449,84	46 435,79	2 014,05	0,00
4686	Charges à payer	0,00	6 504,38	6 504,38	7 000,00	0,00	0,00	6 504,38	13 504,38	0,00	7 000,00
4687	Produits à recevoir	66,76	0,00	305,00	66,76	0,00	0,00	371,76	66,76	305,00	0,00
	Sous Total compte 468	66,76	6 504,38	6 809,38	7 066,76	0,00	0,00	6 876,14	13 571,14	0,00	6 695,00
	Sous Total compte 46	3 152,71	7 821,59	55 242,02	55 758,23	0,00	0,00	58 394,73	63 579,82	0,00	5 185,09
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	1 092 652,68	1 092 652,68	0,00	0,00	1 092 652,68	1 092 652,68	0,00	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	2 143,84	2 143,84	0,00	0,00	2 143,84	2 143,84	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	5 221 693,57	5 221 693,57	0,00	0,00	5 221 693,57	5 221 693,57	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	0,00	5 721 693,57	5 721 693,57	0,00	0,00	5 721 693,57	5 721 693,57	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471411	Excédent à réimputer - Personnes physique	0,00	0,00	2 794,11	2 794,11	0,00	0,00	2 794,11	2 794,11	0,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	74 545,41	74 545,41	0,00	0,00	74 545,41	74 545,41	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	0,00	77 339,52	77 339,52	0,00	0,00	77 339,52	77 339,52	0,00	0,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	0,00	1 899,46	1 936,92	0,00	0,00	1 899,46	1 936,92	0,00	37,46
	Sous Total compte 4714	0,00	0,00	79 238,98	79 276,44	0,00	0,00	79 238,98	79 276,44	0,00	37,46
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	213,81	213,81	0,00	0,00	213,81	213,81	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	0,00	6 895 942,88	6 895 980,34	0,00	0,00	6 895 942,88	6 895 980,34	0,00	37,46
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	22 115,38	22 115,38	0,00	0,00	22 115,38	22 115,38	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	22 115,38	22 115,38	0,00	0,00	22 115,38	22 115,38	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	15,55	15,55	0,00	0,00	15,55	15,55	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	376 285,05	376 285,05	0,00	0,00	376 285,05	376 285,05	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	398 415,98	398 415,98	0,00	0,00	398 415,98	398 415,98	0,00	0,00
4751	Redevables sur rôle	0,00	0,00	47 966,25	47 966,25	0,00	0,00	47 966,25	47 966,25	0,00	0,00
4757	Produits sur rôle	0,00	0,00	47 966,25	47 966,25	0,00	0,00	47 966,25	47 966,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 475	0,00	0,00	95 932,50	95 932,50	0,00	0,00	95 932,50	95 932,50	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	0,00	7 390 291,36	7 390 328,82	0,00	0,00	7 390 291,36	7 390 328,82	0,00	37,46
4911	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	4 857,66	2 799,63	0,00	0,00	0,00	2 799,63	4 857,66	0,00	2 058,03
	Sous Total compte 491	0,00	4 857,66	2 799,63	0,00	0,00	0,00	2 799,63	4 857,66	0,00	2 058,03
	Sous Total compte 49	0,00	4 857,66	2 799,63	0,00	0,00	0,00	2 799,63	4 857,66	0,00	2 058,03
	Total classe 4	586 070,74	1 085 539,07	16 042 233,42	15 475 301,05	0,00	0,00	16 628 304,16	16 560 840,12	278 649,20	211 185,16
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	3 695,62	3 695,62	0,00	0,00	3 695,62	3 695,62	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	179,00	179,00	0,00	0,00	179,00	179,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	179,00	179,00	0,00	0,00	179,00	179,00	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	212,86	0,00	2 053,05	2 228,45	0,00	0,00	2 265,91	2 228,45	37,46	0,00
	Sous Total compte 511	212,86	0,00	5 927,67	6 103,07	0,00	0,00	6 140,53	6 103,07	37,46	0,00
515	Compte au Trésor	1 349 746,69	0,00	7 546 514,73	7 328 197,96	0,00	0,00	8 896 261,42	7 328 197,96	1 568 063,46	0,00
	Sous Total compte 51	1 349 959,55	0,00	7 552 442,40	7 334 301,03	0,00	0,00	8 902 401,95	7 334 301,03	1 568 100,92	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 000,00	0,00	965,00	965,00	0,00	0,00	1 965,00	965,00	1 000,00	0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00
	Sous Total compte 541	1 150,00	0,00	965,00	965,00	0,00	0,00	2 115,00	965,00	1 150,00	0,00
	Sous Total compte 54	1 150,00	0,00	965,00	965,00	0,00	0,00	2 115,00	965,00	1 150,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	32 638,03	32 638,03	0,00	0,00	32 638,03	32 638,03	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	12 168,55	12 168,55	0,00	0,00	12 168,55	12 168,55	0,00	0,00
586	Opérations financières entre le budget p	0,00	0,00	1 098 254,02	1 098 254,02	0,00	0,00	1 098 254,02	1 098 254,02	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	382,60	382,60	0,00	0,00	382,60	382,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	382,60	382,60	0,00	0,00	382,60	382,60	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	420,08	420,08	0,00	0,00	420,08	420,08	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	1 143 863,28	1 143 863,28	0,00	0,00	1 143 863,28	1 143 863,28	0,00	0,00
	Total classe 5	1 351 109,55	0,00	8 697 270,68	8 479 129,31	0,00	0,00	10 048 380,23	8 479 129,31	1 569 250,92	0,00
6041	Achats d'études (autres que terrains à a	0,00	0,00	0,00	0,00	27 546,35	4 744,28	27 546,35	4 744,28	22 802,07	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	239 751,64	50 936,48	239 751,64	50 936,48	188 815,16	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	267 297,99	55 680,76	267 297,99	55 680,76	211 617,23	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153,88	765,84	1 153,88	765,84	388,04	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153,88	765,84	1 153,88	765,84	388,04	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	98 427,03	10 798,89	98 427,03	10 798,89	87 628,14	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	13 300,32	433,56	13 300,32	433,56	12 866,76	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	111 727,35	11 232,45	111 727,35	11 232,45	100 494,90	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	8 237,82	173,34	8 237,82	173,34	8 064,48	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 329,65	3 115,48	11 329,65	3 115,48	8 214,17	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	315,96	0,00	315,96	0,00	315,96	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	19 883,43	3 288,82	19 883,43	3 288,82	16 594,61	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)	0,00	0,00	0,00	0,00	497,57	0,00	497,57	0,00	497,57	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144,01	0,00	1 144,01	0,00	1 144,01	0,00
	Sous Total compte 6066	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144,01	0,00	1 144,01	0,00	1 144,01	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 749,61	320,00	1 749,61	320,00	1 429,61	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	136 155,85	15 607,11	136 155,85	15 607,11	120 548,74	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	403 453,84	71 287,87	403 453,84	71 287,87	332 165,97	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	62 014,78	7 909,72	62 014,78	7 909,72	54 105,06	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	11 516,94	585,18	11 516,94	585,18	10 931,76	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	9 261,60	9 261,60	9 261,60	9 261,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	9 261,60	9 261,60	9 261,60	9 261,60	0,00	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	20 778,54	9 846,78	20 778,54	9 846,78	10 931,76	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175,00	543,79	2 175,00	543,79	1 631,21	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 689,14	3 689,14	3 689,14	3 689,14	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	3 689,14	3 689,14	3 689,14	3 689,14	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	6 610,47	561,54	6 610,47	561,54	6 048,93	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	10 299,61	4 250,68	10 299,61	4 250,68	6 048,93	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 388,31	0,00	3 388,31	0,00	3 388,31	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	53 662,13	0,00	53 662,13	0,00	53 662,13	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	57 050,44	0,00	57 050,44	0,00	57 050,44	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	440,78	0,00	440,78	0,00	440,78	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	17 218,00	5 174,00	17 218,00	5 174,00	12 044,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	595,52	0,00	595,52	0,00	595,52	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	18 254,30	5 174,00	18 254,30	5 174,00	13 080,30	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	170 572,67	27 724,97	170 572,67	27 724,97	142 847,70	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	12 459,54	5 635,86	12 459,54	5 635,86	6 823,68	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	12 459,54	5 635,86	12 459,54	5 635,86	6 823,68	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 665,00	84,78	2 665,00	84,78	2 580,22	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	2 665,00	84,78	2 665,00	84,78	2 580,22	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	218,10	70,00	218,10	70,00	148,10	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	99,74	0,00	99,74	0,00	99,74	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	317,84	70,00	317,84	70,00	247,84	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la	0,00	0,00	0,00	0,00	682,20	0,00	682,20	0,00	682,20	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 555,25	0,00	1 555,25	0,00	1 555,25	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	2 237,45	0,00	2 237,45	0,00	2 237,45	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 064,34	0,00	1 064,34	0,00	1 064,34	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	1 064,34	0,00	1 064,34	0,00	1 064,34	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558,75	22,92	1 558,75	22,92	1 535,83	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478,14	0,00	1 478,14	0,00	1 478,14	0,00
62871	A la collectivité de rattachement 4	0,00	0,00	0,00	0,00	548 538,21	99 325,00	548 538,21	99 325,00	449 213,21	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	548 538,21	99 325,00	548 538,21	99 325,00	449 213,21	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	550 016,35	99 325,00	550 016,35	99 325,00	450 691,35	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	570 319,27	105 138,56	570 319,27	105 138,56	465 180,71	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	51 525,97	0,00	51 525,97	0,00	51 525,97	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 881,63	0,00	12 881,63	0,00	12 881,63	0,00
6333	Participation des employeurs à la format	0,00	0,00	0,00	0,00	27 985,00	0,00	27 985,00	0,00	27 985,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	56 678,83	0,00	56 678,83	0,00	56 678,83	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	7 728,14	0,00	7 728,14	0,00	7 728,14	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	156 799,57	0,00	156 799,57	0,00	156 799,57	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	156 799,57	0,00	156 799,57	0,00	156 799,57	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	1 673 076,14	0,00	1 673 076,14	0,00	1 673 076,14	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	22 943,53	0,00	22 943,53	0,00	22 943,53	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	14 399,80	0,00	14 399,80	0,00	14 399,80	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	366 972,46	0,00	366 972,46	0,00	366 972,46	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	2 077 391,93	0,00	2 077 391,93	0,00	2 077 391,93	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	172 788,92	0,00	172 788,92	0,00	172 788,92	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	105 606,72	0,00	105 606,72	0,00	105 606,72	0,00
	Sous Total compte 6412	0,00	0,00	0,00	0,00	278 395,64	0,00	278 395,64	0,00	278 395,64	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	575 007,46	892,04	575 007,46	892,04	574 115,42	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	8 785,31	0,00	8 785,31	0,00	8 785,31	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	5 466,64	0,00	5 466,64	0,00	5 466,64	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	117 398,11	0,00	117 398,11	0,00	117 398,11	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	706 657,52	892,04	706 657,52	892,04	705 765,48	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	51 612,52	0,00	51 612,52	0,00	51 612,52	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 683,74	0,00	15 683,74	0,00	15 683,74
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	3 114 057,61	16 575,78	3 114 057,61	16 575,78	3 097 481,83	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	528 015,67	0,00	528 015,67	0,00	528 015,67	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	646 500,89	0,00	646 500,89	0,00	646 500,89	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	37 235,66	0,00	37 235,66	0,00	37 235,66	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familia	0,00	0,00	0,00	0,00	3 194,00	0,00	3 194,00	0,00	3 194,00	0,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	543,26	0,00	543,26	0,00	543,26	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	34 334,33	0,00	34 334,33	0,00	34 334,33	0,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 015,24	0,00	32 015,24	0,00	32 015,24
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	1 249 823,81	32 015,24	1 249 823,81	32 015,24	1 217 808,57	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	9 932,50	0,00	9 932,50	0,00	9 932,50	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	4 752,00	0,00	4 752,00	0,00	4 752,00	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	14 684,50	0,00	14 684,50	0,00	14 684,50	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	4 378 565,92	48 591,02	4 378 565,92	48 591,02	4 329 974,90	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	8 533,00	0,00	8 533,00	0,00	8 533,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	25 050,42	6 504,38	25 050,42	6 504,38	18 546,04	0,00
	Sous Total compte 6513	0,00	0,00	0,00	0,00	33 583,42	6 504,38	33 583,42	6 504,38	27 079,04	0,00
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	33 583,42	6 504,38	33 583,42	6 504,38	27 079,04	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	420,81	0,00	420,81	0,00	420,81	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	420,81	0,00	420,81	0,00	420,81	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	420,81	0,00	420,81	0,00	420,81	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	382,60	0,00	382,60	0,00	382,60	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	382,60	0,00	382,60	0,00	382,60	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	8 652,84	0,00	8 652,84	0,00	8 652,84	0,00
	Sous Total compte 6556	0,00	0,00	0,00	0,00	8 652,84	0,00	8 652,84	0,00	8 652,84	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 858,00	0,00	4 858,00	0,00	4 858,00	0,00
	Sous Total compte 655	0,00	0,00	0,00	0,00	13 510,84	0,00	13 510,84	0,00	13 510,84	0,00
65736211	non dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00
	Sous Total compte 6573621	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00
	Sous Total compte 657362	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00
657363	CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	4 120,40	0,00	4 120,40	0,00	4 120,40	0,00
	Sous Total compte 65736	0,00	0,00	0,00	0,00	164 120,40	0,00	164 120,40	0,00	164 120,40	0,00
	Sous Total compte 6573	0,00	0,00	0,00	0,00	164 120,40	0,00	164 120,40	0,00	164 120,40	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	169 120,40	0,00	169 120,40	0,00	169 120,40	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2,87	0,00	2,87	0,00	2,87	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	2,87	0,00	2,87	0,00	2,87	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	2,87	0,00	2,87	0,00	2,87	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	217 020,94	6 504,38	217 020,94	6 504,38	210 516,56	0,00
	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	20 646,03	0,00	20 646,03	0,00	20 646,03	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	20 646,03	0,00	20 646,03	0,00	20 646,03	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	20 646,03	0,00	20 646,03	0,00	20 646,03	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	5 917 378,24	259 246,80	5 917 378,24	259 246,80	5 705 830,42	47 698,98
7066	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	222 923,99	1 167 470,77	222 923,99	1 167 470,77	0,00	944 546,78
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	222 923,99	1 167 470,77	222 923,99	1 167 470,77	0,00	944 546,78
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 501,12	0,00	8 501,12	0,00	8 501,12
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 501,12	0,00	8 501,12	0,00	8 501,12
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 501,12	0,00	8 501,12	0,00	8 501,12
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	222 923,99	1 175 971,89	222 923,99	1 175 971,89	0,00	953 047,90
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 021,93	0,00	28 021,93	0,00	28 021,93
	Sous Total compte 7471	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 021,93	0,00	28 021,93	0,00	28 021,93
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	74 172,32	2 455 717,75	74 172,32	2 455 717,75	0,00	2 381 545,43
	Sous Total compte 74788	0,00	0,00	0,00	0,00	74 172,32	2 455 717,75	74 172,32	2 455 717,75	0,00	2 381 545,43
	Sous Total compte 7478	0,00	0,00	0,00	0,00	74 172,32	2 455 717,75	74 172,32	2 455 717,75	0,00	2 381 545,43
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	74 172,32	2 483 739,68	74 172,32	2 483 739,68	0,00	2 409 567,36
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	74 172,32	2 483 739,68	74 172,32	2 483 739,68	0,00	2 409 567,36
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	66,76	3 880,45	66,76	3 880,45	0,00	3 813,69
757348	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 75734	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
	Sous Total compte 7573	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
	Sous Total compte 757	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
7584	Recouvrement sur créances admises en non	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,32	0,00	21,32	0,00	21,32
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 060,07	0,00	80 060,07	0,00	80 060,07
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 060,07	0,00	80 060,07	0,00	80 060,07
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 081,39	0,00	80 081,39	0,00	80 081,39
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	66,76	3 083 961,84	66,76	3 083 961,84	0,00	3 083 895,08
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00	0,00	11 992,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 799,63	0,00	2 799,63	0,00	2 799,63
	Sous Total compte 781	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 799,63	0,00	2 799,63	0,00	2 799,63
	Sous Total compte 78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 799,63	0,00	2 799,63	0,00	2 799,63
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	297 163,07	6 758 465,04	297 163,07	6 758 465,04	0,00	6 461 301,97
	Total général	3 256 714,95	3 256 714,95	25 086 541,67	24 295 130,49	6 257 662,67	7 049 073,85	34 600 919,29	34 600 919,29	8 916 228,64	8 916 228,64

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	2 243,37	0,00	0,00	0,00	0,00	28 728,17	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 243,37	0,00	0,00	0,00	0,00	28 728,17	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		9 678,56	879,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 678,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	879,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		30 971,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		30 971,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		10 558,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		9 678,56
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		879,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,10
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	764 787,30	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920 397,09	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	89 399,68	0,00	0,00	0,00	0,00	843 971,02	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	664 723,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 876 573,69	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 664,18	0,00	0,00	0,00	0,00	199 852,38	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 107 342,23	0,00	0,00	0,00	0,00	3 389 666,72	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	33 797,17	0,00	0,00	0,00	0,00	13 901,81	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	953 047,90	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 409 567,36	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 070 745,43	0,00	0,00	0,00	0,00	13 149,65	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	2 799,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 685 184,39
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		933 370,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 541 297,13
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		210 516,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 497 008,95
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		47 698,98
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		953 047,90
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 409 567,36
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 083 895,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 799,63

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	83 961,00	42 963,54	18 055,56	22 941,90
RECETTES	83 961,00	31 204,19	0,00	52 756,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 849 486,00	5 705 830,42	0,00	1 143 655,58
RECETTES	6 849 486,00	6 509 000,95	0,00	340 485,05

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SAAD/ N°SIRET : 26330074100075				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 175,81	109,06	0,00	4 066,75
RECETTES	4 175,81	386,00	0,00	3 789,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	809 153,00	710 385,43	0,00	98 767,57
RECETTES	809 153,00	708 440,99	0,00	100 712,01

BUDGET RA Le sourire/ N°SIRET : 26330074100067				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	37 867,00	11 252,25	4 429,54	22 185,21
RECETTES	37 867,00	16 995,26	0,00	20 871,74
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	511 178,00	490 350,39	0,00	20 827,61
RECETTES	511 178,00	409 720,85	0,00	101 457,15

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	126 003,81	54 324,85	22 485,10	49 193,86
RECETTES	126 003,81	48 585,45	0,00	77 418,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 169 817,00	6 906 566,24	0,00	1 263 250,76
RECETTES	8 169 817,00	7 627 162,79	0,00	542 654,21

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	126 003,81	54 324,85	22 485,10	49 193,86
RECETTES	126 003,81	48 585,45	0,00	77 418,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 169 817,00	6 906 566,24	0,00	1 263 250,76
RECETTES	8 169 817,00	7 627 162,79	0,00	542 654,21
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 295 820,81	6 960 891,09	22 485,10	1 312 444,62
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 295 820,81	7 675 748,24	0,00	620 072,57

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 000,00 €		09/12/2021
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	09/12/2021
L	Frais d'études	5	09/12/2021
L	Frais de recherche et de développement	5	09/12/2021
L	Frais d'insertion	5	09/12/2021
L	Subvention Equipement BM - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	1	09/12/2021
L	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5	09/12/2021
L	Subvention Equipement - Batiments et installations	30	09/12/2021
L	Subvention Equipement - Projets Infrastructures	40	09/12/2021
L	Attributions de compensation d'investissement	1	09/12/2021
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés (licence)	2	09/12/2021
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés (dépôt de marque,...)	2	09/12/2021
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	09/12/2021
L	Autres agencements et aménagements	15	09/12/2021
L	Immeubles de rapport	20	09/12/2021
L	Autres bâtiments privés	30	09/12/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	30	09/12/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	30	09/12/2021
L	Autres constructions	30	09/12/2021
L	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10	09/12/2021
L	Installations, mat. et outil. technique - Autre matériel technique (petit matériel, outillage)	5	09/12/2021
L	Installations, mat. et outil. technique - Autre matériel technique (gros chariot élévateur,...)	10	09/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (petit outillage à main)	1	09/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (outillage électroportatif et accessoires)	5	09/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (outillage et machine-outil d'atelier)	10	09/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (gros équipement et matériel électrique)	20	09/12/2021
L	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (construction)	40	09/12/2021
L	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (installation)	30	09/12/2021
L	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (?uvre et objet d'art)	10	09/12/2021
L	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (fond ancien)	10	09/12/2021
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	20	09/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (matériel de transport léger)	5	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (véhicule < moins de 3,5 tonnes)	7	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (véhicule lourd >3,5 tonnes)	10	09/12/2021
L	Autre matériel Informatique	5	09/12/2021
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (mobilier scolaire)	10	09/12/2021
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (coffre-fort et armoire forte, ...)	25	09/12/2021
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (table et bureau, mobilier d'assise, mobilier de rangement)	10	09/12/2021
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (coffre-fort et armoire forte, ...)	25	09/12/2021
L	Matériel de téléphonie	2	09/12/2021
L	Cheptel	3	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles (petit électroménager)	1	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles (matériel audio, hifi, vidéo, photographie, gros électroménager)	5	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles (aire de jeux, matériel sportif, instrument musique,...)	10	09/12/2021

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		4 857,66	0,00	2 799,63	2 058,03
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		4 857,66	0,00	2 799,63	2 058,03
Provision pour créances douteuses	31/03/2021	4 857,66	0,00	2 799,63	2 058,03
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		4 857,66	0,00	2 799,63	2 058,03
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		4 857,66	0,00	2 799,63	2 058,03

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	169 120,40	
Personnes de droit privé	5 000,00	
Associations	4 500,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 500,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR DE GIRONDE	3 000,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	500,00	
CLCV	500,00	
Personnes de droit public	164 120,40	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	164 120,40	
GIP FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	4 120,40	
Résidence Autonomie Le Sourire	30 000,00	
Service Aide et Accompagnement à Domicile	130 000,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,83	0,00	9,83	8,00	0,83	8,83
Adjoint administratif territorial	C	3,83	0,00	3,83	3,00	0,83	3,83
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché territorial hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,74	1,60	28,34	18,97	7,31	26,28
Adjoint technique territorial	C	16,74	1,60	18,34	9,00	7,31	16,31
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,97	0,00	2,97
Agent de maîtrise territorial principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		13,00	0,00	13,00	5,80	4,84	10,64
Agent social	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Assistant socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,51	2,51
Educateur de jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	0,00	1,33	1,33
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		33,67	0,70	34,37	26,66	4,37	31,03
Aide-soignant territorial de catégorie B classe normale	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Aide-soignant territorial de catégorie B classe supérieure	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	7,67	0,00	7,67	2,75	3,67	6,42
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe supérieure	B	14,00	0,00	14,00	13,11	0,00	13,11
Cadre de santé territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier territorial en soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue territorial de classe normale	A	0,00	0,70	0,70	0,00	0,70	0,70
Puéricultrice hors classe	A	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		84,24	2,30	86,54	60,43	17,35	77,78

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				384 365,07		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	366.0	17 957,24	332-13 Remplacement temporaire	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	21 620,76	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	21 620,76	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	16 575,88	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	17 296,56	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	21 620,76	332-13 Remplacement temporaire	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	21 620,76	332-13 Remplacement temporaire	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	1 801,73	332-13 Remplacement temporaire	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	21 620,76	332-13 Remplacement temporaire	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	1 801,73	332-13 Remplacement temporaire	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	5 885,65	332-13 Remplacement temporaire	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	7 627,32	332-13 Remplacement temporaire	
Agent social	C	S	366.0	21 620,76	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Assistant socio-éducatif	A	S	395.0	23 333,88	332-8-2° Emplois pour besoins des services	
Assistant socio-éducatif	A	S	395.0	20 778,30	332-8-2° Emplois pour besoins des services	
Assistant socio-éducatif	A	S	395.0	15 244,79	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	MS	373.0	22 034,28	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	MS	373.0	22 034,28	332-13 Remplacement temporaire	
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	MS	373.0	22 034,28	332-13 Remplacement temporaire	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	MS	373.0	7 773,20	332-13 Remplacement temporaire	
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	MS	373.0	5 508,57	332-13 Remplacement temporaire	
Educateur de jeunes enfants	A	S	395.0	23 333,88	332-8-2° Emplois pour besoins des services	
Educateur de jeunes enfants	A	S	395.0	6 416,82	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Psychologue territorial de classe normale	A	MS	416.0	17 202,12	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				251 907,60		
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	15 783,13	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	21 620,76	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	
Adjoint technique territorial	C	TECH	366.0	6 786,52	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	33 529,38	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	27 505,46	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	6 921,13	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	28 939,15	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	29 193,74	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	27 519,56	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	28 278,67	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	25 830,10	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	0,00	A Assistant maternel	
Assistantes maternelles	C	OTR	366.0	0,00	A Assistant maternel	
TOTAL GENERAL				636 272,67		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Ville (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	Service Aide et Accompagnement à Domicile		Budget Annexe	130 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	12 073,12
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	12 073,12

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	6 337,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	12 073,12
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	18 410,56

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	12 000,00	11 992,00	18 055,56	30 047,56
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	63 500,44	23 987,25	0,00	23 987,25
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	51 500,44	11 995,25	-18 055,56	-6 060,31
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	12 073,12			12 073,12
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	6 337,44	6 337,44		6 337,44
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	18 410,56			18 410,56
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				12 350,25

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		12 000,00	I 11 992,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 000,00	11 992,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	12 000,00	11 992,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		63 500,44	III 23 987,25
Ressources propres externes de l'année (a)		7 498,44	3 341,22
10222	FCTVA	3 498,00	3 341,12
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2744	Prêts d'honneur	4 000,44	0,10
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		56 002,00	20 646,03
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Autres aménagements de terrains	40,00	40,00
281351	Bâtiments publics	50,00	50,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 499,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 000,00	5 989,40
28188	Autres immo. corporelles	16 000,00	14 566,63
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	30 413,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	30 971,54	548,52	0,00	0,00	27 374,50	3 048,52
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 971,54	548,52	0,00	0,00	27 374,50	3 048,52

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	30 971,54	548,52	0,00	27 374,50	3 048,52
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 971,54	548,52	0,00	27 374,50	3 048,52

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	30 971,54	0,00	0,00	0,00	30 971,54
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 971,54	0,00	0,00	0,00	30 971,54

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	30 971,54	0,00	0,00	27 923,02	3 048,52
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 971,54	0,00	0,00	27 923,02	3 048,52

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 243,37	548,52	0,00	0,00	1 609,91	84,94
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	28 728,17	0,00	0,00	0,00	25 764,59	2 963,58
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 971,54	548,52	0,00	0,00	27 374,50	3 048,52

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 243,37	548,52	0,00	1 609,91	84,94
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	28 728,17	0,00	0,00	25 764,59	2 963,58
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 971,54	548,52	0,00	27 374,50	3 048,52

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 243,37	0,00	0,00	0,00	2 243,37
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	28 728,17	0,00	0,00	0,00	28 728,17
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 971,54	0,00	0,00	0,00	30 971,54

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	2 243,37	0,00	0,00	2 158,43	84,94
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	28 728,17	0,00	0,00	25 764,59	2 963,58
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 971,54	0,00	0,00	27 923,02	3 048,52

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 28/05/2026

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

M Xavier REMY

du 01/01/2025

au 28/05/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**SEBY Laure (1018615608-0), Contrôleur des Finances Publiques 1ère classe****A DRFiP D'AQUITAINE ET DEPT G..., le 29/05/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

REMY Xavier (1000928944-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie**A MERIGNAC, le 29/05/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 23/06/2026 par l'organe délibérant.

GIRO FREDERIC (fgiro1-xt), Maire de Bruges**A BRUGES, le 29/06/2026**

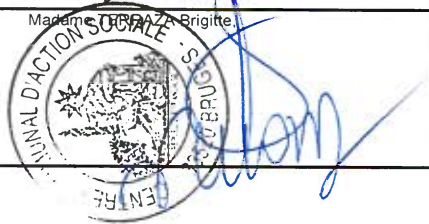
Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement - Exercice 2025

BR2 Budget CCAS : 18 055,56 €

Article budgétaire	Ch	Numéro d'engagement	Date d'inscription	Nature et objet de la Dépense	Désignation du Créancier	Dépense engagée	Dépense payée	Mt du report
165-Dépôts et cautionnements reçus	16	E987909	05/12/2025	Remboursement dépôt de garantie - contrat hébergement temporaire - logement n°701 Résidence du Parc	BAINDURASHVILI Giorgi	374,57	0,00	374,57
Total chapitre	16					374,57	0,00	374,57
21848-Autres matériels de bureau et mobiliers	21	E971211	13/10/2025	commande table enfant MA AEC	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	1 351,97	0,00	1 351,97
21848-Autres matériels de bureau et mobiliers		E977986	21/10/2025	Aménagement de la section clair de lune MA les Lutins	MATHOU CREATIONS	5 936,05	0,00	5 936,05
21848-Autres matériels de bureau et mobiliers		E986410	26/11/2025	ALT T3 Novembre 2025	MEUBLES IKEA FRANCE	1 265,90	0,00	1 265,90
2188-Autres		E472844	24/03/2022	ACHAT ARMOIRE FROIDE VENTILEE 2 PORTES (GLISSIERE EN COMPLEMENT)	CUISINOX	576,00	0,00	576,00
2188-Autres		E707388	12/07/2023	SAF_Mur escalade	HABA SARL	687,00	0,00	687,00
2188-Autres		E740966	27/10/2023	MA Petit Prince - investissement achat d'un lave vaisselle	CUISINOX	3 140,40	0,00	3 140,40
2188-Autres		E876911	24/11/2024	Achat d'un transat	AGL RENARD DISTRIBUTION	134,99	0,00	134,99
2188-Autres		E949466	25/07/2025	Achat d'une armoire froide positive MA les lutins	ATLAS GRANDE CUISINE	798,00	0,00	798,00
2188-Autres		E970255	02/10/2025	MA Petit Prince - investissement - Achat d'une chambre froide	ATLAS GRANDE CUISINE	798,00	0,00	798,00
2188-Autres		E976946	16/10/2025	commande poussette double MA AEC - A REPORTER	ABB BORDEAUX	538,00	0,00	538,00
2188-Autres		E977323	19/10/2025	Achat d'assises professionnelles MA les Lutins	MATHOU CREATIONS	515,20	0,00	515,20
2188-Autres		E978035	21/10/2025	Achat de tapis MA les Lutins	CAMEL DIAM	1 092,10	0,00	1 092,10
2188-Autres		E978203	23/10/2025	Achat d'assises à roulettes pour professionnelles	MATHOU CREATIONS	609,78	0,00	609,78
2188-Autres		E978254	24/10/2025	Achat d'armoire à pharmacie prestababy Lutins - A REPORTER	AGL RENARD DISTRIBUTION	108,60	0,00	108,60
2188-Autres		E978446	27/10/2025	Aspirateur etage - A REPORTER	SN BRUDIS	129,00	0,00	129,00
Total chapitre	21					17 680,99	0,00	17 680,99
Total des Dépenses						18 055,56	0,00	18 055,56

Arrête le présent état à la somme de : 18 055,56€ - dix-huit mille cinquante-cinq € et cinquante six centimes

Fait à Bruges CCAS le 14/01/2026

Cachet et signature ordonnateur	Accusé réception du comptable
	Le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Mérignac Xavier Rémy

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.02 : CCAS. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 -BUDGET PRINCIPAL DU CCAS.

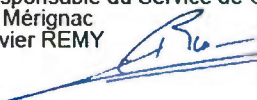
Le Conseil d'Administration ayant approuvé le Compte Financier Unique (CFU), il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation.

Le résultat de clôture 2025 du budget Principal du CCAS se présente comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	71 887,88	6 016 255,34	6 088 143,22
	Recettes réalisées (1)	B	31 204,19	6 529 000,95	6 540 205,14
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	83 961,00	6 849 486,00	6 933 447,00
	Dépenses réalisées (1)	E	42 963,54	5 755 830,42	5 748 793,96
	Restes à réaliser	F	18 055,56	0,00	18 055,56
Différences entre les titres et les mandats	Soins des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-11 759,35	803 170,53	791 411,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 073,12	833 230,66	845 303,78
Soins (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	313,77	1 636 401,19	1 636 714,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-18 055,56	0,00	18 055,56
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	17 741,79	1 636 401,19	1 618 659,40

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le 3 mars 2026
Le Comptable public
Responsable du Service de Gestion Comptable
de Mérignac
Xavier REMY




Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les différents documents budgétaires (Budget Primitif et Décision Modificative) votés au cours de l'exercice 2025,

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **PROCÈDENT** à l'affectation des résultats 2025 au Budget Supplémentaire 2026 comme suit :

➤ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2025	excédent	803 170,53€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	833 230,66 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	1 636 401,19 €

➤ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2025	déficit	-11 759,35 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	12 073,12 €
Résultat de clôture (R001)	excédent	313,77 €

Dépenses d'investissement reportées sur 2026	18 055,56 €
Recettes d'investissement reportées sur 2026	0,00 €

Solde des restes à réaliser : - 18 055,56 €

Besoin réel de financement : - 17 741,79 €

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section de fonctionnement
(Recette budgétaire au compte R1068) 17 741,79 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Recette budgétaire au compte R002) 1 618 659,40 €

TOTAL 1 636 401,19 €

➤ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :	R002 : 1 618 659,40 €	D001 :	R1068 : 17 741,79 €
			R001 : 313,77 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale
Frédéric GIRO




DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.03 : CCAS-BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU CCAS.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Les résultats ainsi que les reports de crédits d'investissement sont repris au Budget Supplémentaire 2026 conformément à la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2025 adoptée au Conseil d'Administration du 23 juin 2026.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les inscriptions en dépenses ou recettes du Budget Primitif lorsque nécessaire.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

Equilibre du budget du CCAS : BS 2026

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	BR2 Budget CCAS
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Dépenses d'ordre	0,00
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	374,57
	21	Immobilisations corporelles	17 680,99
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
		Dépenses réelles	18 055,56
Total Dépenses d'investissement			18 055,56
Recettes d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	17 741,79
	13	Subventions d'investissement	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	313,77
		Recettes réelles	18 055,56
Total Recettes d'investissement			18 055,56

**Fonctionnement**

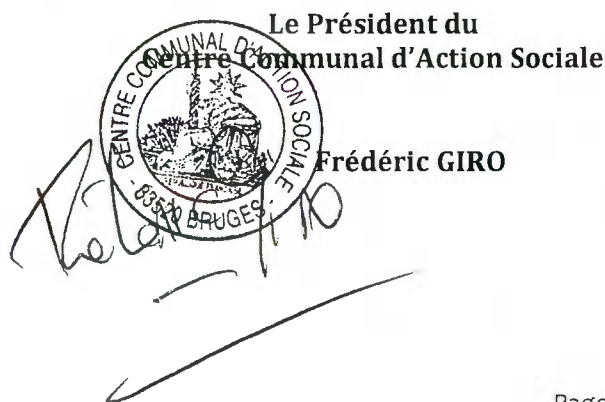
	Chap.	Libellé chapitre	BR2 Budget CCAS
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Dépenses d'ordre	0,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	70 000,00
	6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
	67	Charges spécifiques	0,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
	011	Charges à caractère général	148 659,40
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
		Dépenses réelles	218 659,40
Total Dépenses de fonctionnement			218 659,40
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
	74	Dotations et participations	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	-1 400 000,00
	77	Produits spécifiques	0,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 618 659,40
	013	Atténuations de charges	0,00
		Recettes réelles	218 659,40
Total Recettes de fonctionnement			218 659,40

Au regard des éléments présentés, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le budget supplémentaire pour l'exercice 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale
Frédéric GIRO



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS : Bruges CCAS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26330074100018

POSTE COMPTABLE : Trésorier de Mérignac

M. 57

Budget supplémentaire (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : BR2 Budget CCAS (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	47
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	50
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	54
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	56
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	59
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	63
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	64
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	69

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20 602

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	297.47
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	220.63
3	Dépenses d'équipement brut / population	2.67%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	73.87%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	134.83%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1.21%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-34.83

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	5 748 793,96	6 540 205,14	845 303,78	A1 1 636 714,96
Investissement	42 963,54	31 204,19	(2) 12 073,12	A2 313,77
Fonctionnement	5 705 830,42	6 509 000,95	(3) 833 230,66	A3 1 636 401,19

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 18 055,56	III + IV 0,00	B1	-18 055,56
Investissement	I 18 055,56	III 0,00	B2	-18 055,56
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	1 618 659,40
Investissement	A2 + B2	-17 741,79
Fonctionnement	A3 + B3	1 636 401,19

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 18 055,56
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	374,57
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	17 680,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	17 741,79

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	18 055,56	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 313,77

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		18 055,56	18 055,56
--	--	-----------	-----------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	218 659,40	-1 400 000,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 618 659,40

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		218 659,40	218 659,40
---	--	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (5)		236 714,96	236 714,96
---------------------	--	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	37 290,00	17 680,99	0,00	0,00	54 970,99
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		37 290,00	17 680,99	0,00	0,00	54 970,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	374,57	0,00	0,00	2 374,57
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
Total des dépenses financières		6 000,00	374,57	0,00	0,00	6 374,57
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		43 290,00	18 055,56	0,00	0,00	61 345,56

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	43 290,00	18 055,56	0,00	0,00	61 345,56
--------------	------------------	------------------	-------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 345,56
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 700,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	17 741,79	0,00	17 741,79
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 700,00	0,00	17 741,79	0,00	25 441,79
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 700,00	0,00	17 741,79	0,00	25 441,79

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	35 590,00		0,00	0,00	35 590,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		35 590,00		0,00	0,00	35 590,00

TOTAL	43 290,00	0,00	17 741,79	0,00	61 031,79
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	313,77
--	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 345,56
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

35 590,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 034 651,00	0,00	148 659,40	0,00	1 183 310,40
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	4 527 065,03	0,00	0,00	0,00	4 527 065,03
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	347 740,00	0,00	70 000,00	0,00	417 740,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 909 456,03	0,00	218 659,40	0,00	6 128 115,43
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	351,00		0,00	0,00	351,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 909 807,03	0,00	218 659,40	0,00	6 128 466,43

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	35 590,00		0,00	0,00	35 590,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		35 590,00		0,00	0,00	35 590,00

TOTAL	5 945 397,03	0,00	218 659,40	0,00	6 164 056,43
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 164 056,43
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	30 370,00	0,00	0,00	0,00	30 370,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	937 697,42	0,00	0,00	0,00	937 697,42
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 274 129,61	0,00	0,00	0,00	2 274 129,61
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 703 200,00	0,00	-1 400 000,00	0,00	1 303 200,00
Total des recettes de gestion courante		5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	4 545 397,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	4 545 397,03

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	4 545 397,03
--------------	---------------------	-------------	----------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	1 618 659,40
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 164 056,43
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	35 590,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	374,57	0,00	374,57
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	17 680,99	0,00	17 680,99
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	18 055,56	0,00	18 055,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 055,56
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	148 659,40		148 659,40
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	70 000,00	0,00	70 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	218 659,40	0,00	218 659,40

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	218 659,40
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	313,77
--	---------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	17 741,79
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 055,56
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - BS (projet de budget) - 2026

 FONCTIONNEMENT	 Opérations réelles (1)	 Opérations d'ordre (2)	 TOTAL
			+
 R 002 RESULTAT REPORTE			 1 618 659,40
			=
 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			 218 659,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	43 290,00	18 055,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 055,56
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	37 290,00	17 680,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 680,99
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	37 290,00	17 680,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 680,99
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000,00	374,57		0,00	0,00		0,00	374,57
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	6 000,00	374,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,57
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	43 290,00	18 055,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 055,56
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	18 055,56
--	-----------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	43 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - BS (projet de budget) - 2026

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	35 590,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		35 590,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	313,77
---	---------------

Affectation au compte 1068 (9)	17 741,79
---------------------------------------	------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	18 055,56
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		43 290,00	18 055,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 055,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 290,00	17 680,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 680,99
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 410,00	8 553,92		0,00	0,00	0,00	0,00	8 553,92
2188	Autres immobilisations corporelles	18 880,00	9 127,07		0,00	0,00	0,00	0,00	9 127,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		37 290,00	17 680,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 680,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 000,00	374,57		0,00	0,00		0,00	374,57
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	374,57		0,00	0,00		0,00	374,57
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2744	Prêts d'honneur	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - BS (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		6 000,00	374,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,57
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		43 290,00	18 055,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 055,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		43 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2744	Prêts d'honneur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	35 590,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	40,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	50,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 500,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	21 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - BS (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	35 590,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		5 945 397,03	0,00	0,00	218 659,40	0,00	0,00	218 659,40	218 659,40
011	Charges à caractère général (4)	1 034 651,00	0,00	0,00	148 659,40	0,00	0,00	148 659,40	148 659,40
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	4 527 065,03	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	347 740,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 909 456,03	0,00	0,00	218 659,40	0,00	0,00	218 659,40	218 659,40
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	351,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		351,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 909 807,03	0,00	0,00	218 659,40	0,00	0,00	218 659,40	218 659,40
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	35 590,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		35 590,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté	0,00
------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	218 659,40
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - BS (projet de budget) - 2026

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
013	Atténuations de charges (3)	30 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	937 697,42	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 274 129,61	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 703 200,00	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
Total des recettes de gestion des services		5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté	1 618 659,40
------------------------------	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	218 659,40
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 945 397,03	0,00	0,00	218 659,40	0,00	0,00	218 659,40	218 659,40
011	Charges à caractère général (5)	1 034 651,00	0,00	0,00	148 659,40	0,00	0,00	148 659,40	148 659,40
6041	Achats d'études	26 407,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	199 271,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	3 739,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	93 444,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	13 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	7 970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 656,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	855,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	560,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 558,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	57 980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	12 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	6 816,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	11 483,29	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	56 673,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	685,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	888,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 010,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	660,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	1 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	3 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - BS (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
627	Services bancaires et assimilés	1 545,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	477 460,00	0,00		148 659,40	0,00	0,00	148 659,40	148 659,40
6288	Autres services extérieurs	160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	4 527 065,03	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	51 525,97	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 377,79	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	32 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	56 678,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	8 026,66	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 621 587,23	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	23 611,09	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	14 548,10	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	366 972,46	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	172 788,92	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64128	Autres indemnités	105 606,72	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	575 007,46	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	10 217,31	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	5 466,64	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	117 398,11	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	51 612,52	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	528 015,67	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	646 500,89	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	39 094,66	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 408,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	543,26	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 732,74	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 242,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 752,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	347 740,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65133	Secours d'urgence	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	12 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	265 735,00	0,00		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 909 456,03	0,00	0,00	218 659,40	0,00	0,00	218 659,40	218 659,40
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	351,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	351,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		351,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 909 807,03	0,00	0,00	218 659,40	0,00	0,00	218 659,40	218 659,40
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	35 590,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	35 590,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - BS (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		35 590,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
013	Atténuations de charges (4)	30 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 658,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	19 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	937 697,42	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	937 697,42	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 274 129,61	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	7 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	2 266 435,61	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 703 200,00	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
752	Revenus des immeubles	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757348	Subv.Fonct. autres communes	2 700 000,00	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 945 397,03	0,00	-1 400 000,00	0,00	-1 400 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Bruges CCAS - BR2 Budget CCAS - BS (projet de budget) - 2026

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	3 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 555,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 555,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		23 441,79	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 441,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		43 290,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		37 290,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		25 441,79
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		23 441,79
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		23 441,79
102	Dotations et fonds d'investissement	5 700,00
106	Réserves	17 741,79

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE	
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes		044 Aide publique au développement	045 Actions internationales		048 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	3 735,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 735,00
RECETTES		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 555,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 555,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	39 555,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	35 555,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	800 414,34	0,00	0,00	0,00	0,00	5 328 052,09	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	101 971,30	0,00	0,00	0,00	0,00	1 081 339,10	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	679 087,04	0,00	0,00	0,00	0,00	3 847 977,99	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	19 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 735,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	351,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 319 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 225 685,03	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	19 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 658,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937 697,42	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 274 129,61	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 128 466,43
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 183 310,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 527 065,03
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		417 740,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		351,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 545 397,03
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 370,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		937 697,42
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 274 129,61
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 303 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		800 414,34	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	68 156,30	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 545,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	3 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	49 098,50	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	408 000,40	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	165 090,14	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	56 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	12 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervient° cpt prop. - Subvent°	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	351,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 319 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	19 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	031 Assemblée délibérante	03 Conseils							035 Conseil de territoire	038 Autres instances
			032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.						
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 414,34
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 156,30
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 960,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 545,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 060,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 098,50
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 000,40
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 090,14
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 548,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 319 712,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 712,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 028 274,32	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 407,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 373,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 880,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573,70	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 429,40	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 418,47	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 227 223,61	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	878 973,14	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 653 823,03	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 658,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740 197,42	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 902 967,61	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 217 277,77	82 500,00	0,00	0,00	5 328 052,09
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	199 271,00	1 000,00	0,00	0,00	225 678,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	7 489,00	700,00	0,00	0,00	134 562,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	57 980,00
613	Locations	0,00	0,00	1 600,00	11 000,00	0,00	0,00	12 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	1 550,00	1 800,00	0,00	0,00	3 350,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	6 416,00	0,00	0,00	0,00	12 216,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573,70
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	410,00	0,00	0,00	0,00	760,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	4 750,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
628	Divers	0,00	0,00	12 690,00	5 000,00	0,00	0,00	625 119,40
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	17 092,28	0,00	0,00	0,00	112 510,75
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	429 592,55	0,00	0,00	0,00	2 656 816,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	175 231,94	0,00	0,00	0,00	1 054 205,08
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	4 446,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	335 735,00	13 000,00	0,00	0,00	348 735,00
RECETTES		0,00	0,00	557 500,00	14 362,00	0,00	0,00	3 225 685,03
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 658,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	197 500,00	0,00	0,00	0,00	937 697,42
747	Participations	0,00	0,00	360 000,00	11 162,00	0,00	0,00	2 274 129,61
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					305 735,00
65736211			Service Aide et Accompagnement à Domicile	Etablissement de droit public	19 478,00
65736211			Résidence Autonomie Le Sourire	Etablissement de droit public	286 257,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	313,77	0,00	313,77
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-18 055,56	-18 055,56	-18 055,56
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-17 741,79	-18 055,56	-17 741,79

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	17 741,79	0,00	17 741,79
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-17 741,79	-18 055,56	-17 741,79
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	-18 055,56	-18 055,56

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	41 290,00	0,00	0,00	41 290,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	41 290,00	0,00	0,00	41 290,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 41 290,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		5 700,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 700,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2744	Prêts d'honneur	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		35 590,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28128	Autres aménagements de terrains	40,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	50,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 500,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	13 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	21 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/06/2026

Présenté par la Présidente (1),

A Bruges, le 23/06/2026

Délibéré par l'assemblée du conseil d administration du CCAS (2), réunie en session

A Bruges, le 23/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante du conseil d administration du CCAS (2),(3).

BOSCAINI Anne	
BOUCHE Catherine	
BRAVO Gérard	
CALOFER Jean-Pierre	
GIRO Frédéric	
HUESO Julien	
JARRETOU Marie-Cécile	
JUNQUA Sabrina	
LATRY Mélanie	
MAIGRET Monique	
PIETERS Magali	
RENARD Corinne	
RINGEVAL Jeannine	
ROY Marie-Madeleine	
YON Michèle	

Certifié exécutoire par la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOGER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.04 : SAAD – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE.

Le Compte de Gestion du Comptable Public présente les documents de synthèse de la comptabilité générale, il répond à deux objectifs :

- Justifier de l'exécution du budget
- Présenter la situation patrimoniale et financière de la commune.

Ce compte retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Il est dressé par le Trésorier Public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président du CCAS.

Le Compte de Gestion peut être consulté au Service des Finances.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte de Gestion du budget annexe du SAAD de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations


 **Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale**
Frédéric GIRO

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 11

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 13

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina	X		
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.05 : SAAD – COMPTE ADMINISTRATIF 20225 DU BUDGET ANNEXE.

Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution budgétaire.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **DÉSIGNENT** un président de séance, Madame Mélanie LATRY, vice-présidente déléguée, lors de l'absence de la Vice- Présidente qui doit se retirer au moment de l'approbation de ce compte administratif.
- **APPROUVENT** les résultats définitifs suivants :

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Bruges
Fiche de calcul du résultat 2025

Fonctionnement :

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-2	Cumul Section
Dépenses	710 385,43	52 686,86	763 072,29
Recettes	708 440,99		708 440,99
	-1 944,44	-52 686,86	-54 631,30

Investissement :

	Mandats et titres émis	Solde d'exécution D ou R 001	Cumul Section
Dépenses	109,06		109,06
Recettes	386,00	3 775,81	4 161,81
	276,94	3 775,81	4 052,75

Le 3 mars 2026
Le Comptable public
Responsable du Service de Gestion Comptable
de Mérignac
Xavier REMY



	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	52 686,86	0,00		3 775,81	52 686,86	3 775,81
Opérations de l'exercice	710 385,43	708 440,99	109,06	386,00	710 494,49	708 826,99
Résultat de l'exercice	-1 944,44		276,94		-1 667,50	
Totaux	763 072,29	708 440,99	109,06	4 161,81	763 181,35	712 602,80
Résultat de clôture		-54 631,30		4 052,75		-50 578,55
Reste à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	763 072,29	708 440,99	109,06	4 161,81	763 181,35	712 602,80
Résultats 2025		-54 631,30		4 052,75		-50 578,55

- **ADOPTENT** le Compte Administratif 2025 tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations



Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale

Frédéric GIRO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRUGES CCAS

POSTE COMPTABLE DE :

Trésorier de Mérignac

**BUDGET ANNEXE
BR3 BUDGET SAAD**

M22

Compte Administratif

ANNEE 2025

SOMMAIRE

PAGE	
1	Page de Garde
2	Sommaire
3	Présentation
4	Récap
5	si global p6
6	si global p7
7	si p8
8	si p9
9	si p10
10	si p11
11	si p12
12	si p13
13	si p14
14	si p15
15	si p16
16	si p17
17	SE G1
18	SE G2
19	SE G3
20	SE G3 fin
21	SE produits
22	SE produits fin
23	Effectifs
24	Arrêté Signature

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL (version 2009 - 4)

ANNEXE : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service

330800434

BR3 Budget SAAD

ADRESSE :

87 Avenue Charles de Gaulle 33523 BRUGES CEDEX FRANCE

Date de la dernière habilitation :

Département :

ORGANISME GESTIONNAIRE :

BR3 Budget SAAD

TELEPHONE / FAX / Email :

05.56.16.80.80

05.56.16.80.99

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Nadège BALEIX-MATHE

Elements du Budget exécutoire

Effectifs en nb d'ETP prévus au BE

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

Exédent incorporé N-2

CATEGORIE :

COMPETENCE :

CONVENTION NATIONALE majoritaire du travail :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE ET FINANCEE

Nombre de jours de fonctionnement de l'ESMS

BE

CA

Prévu :

Réalisé :

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges				Recettes - Produits		
Totaux	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart

SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT

Total (1)

109,06

386,00

SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL

Total (2)

743 966,14

710 385,43

-33 580,71

796 653,00

708 440,99

-88 212,01

BUDGETS ANNEXES

Total
(3)

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Reprise de
résultat (4)

52 686,86

0,00

-52 686,86

0,00

0,00

0,00

Total
Général

796 653,00

710 385,43

-86 267,57

796 653,00

708 440,99

-88 212,01

4.2.1 Section d'investissement : emplois

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
						Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports							
10	Apport, dotations et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reprises							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Remboursement des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Dettes rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison investissement							
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	290,00	3 775,81	4 065,81	0,00	-4 065,81	-100,00%
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	110,00	0,00	110,00	109,06	-0,94	-0,85%
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00	276,94	276,94	
	TOTAL GENERAL	400,00	3 775,81	4 175,81	386,00	-3 789,81	-90,76%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2 Section d'investissement : ressources

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	Montant	En %
						(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Augmentation des fonds propres							
10	Apport, dotations et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux provisions							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Augmentation des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison investissement							
18	Compte de liaison affectés à l'investissement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	400,00	0,00	400,00	386,00	-14,00	-3,50%
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0,00	3 775,81	3 775,81	0,00	-3 775,81	-100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	400,00	3 775,81	4 175,81	386,00	-3 789,81	-90,76%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

(2) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

4.2.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	Mandats émis	Mandats en annulation	(6) = (4)-(5)	Montant	En %
Réduction des fonds propres ou repris sur apports					(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
102	Apports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
103	Plan de relance FCTVA (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
106	Réserves (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	Amortissements comptables excédentaire différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reprises									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
142	Provision réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
152	Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) : Budgets annexes sociaux et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) : Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics)

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières									
163	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
166	Refinancement de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
169	Primes de remboursements des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	Mandats émis	Mandats en annulation	(6) = (4)-(5)	Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières									
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2761	Créances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2768	Intérêts courus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amortissements des immobilisations (reprises)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
Autres dépréciation des immobilisations (reprises)		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	110,00	0,00	110,00	109,06	0,00	109,06	-0,94	-0,85%
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00	276,94	0,00	276,94	276,94	
TOTAL GENERAL		400,00	3 775,81	4 175,81	386,00	0,00	386,00	-3 789,81	-90,76%

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des fonds propres									
102	Apports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
103	Plan de relance FCTVA (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
106	Réserves (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'équipement tranférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
142	Provision réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
145	Amortissement dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
152	Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) : Budgets annexes sociaux et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) : Hors réserve de trésorerie (c/10685) et réserves de compensation (c/10686 et c/10687)

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des dettes financières									
163	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
166	Refinancement de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
169	Primes de remboursements des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)									
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2.3.Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite -									
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
216	Collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
222	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2.4.Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
Immobilisations (sorties)									
2312	Terrains, agencements et aménagements des terrains en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions en cours sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2314	Constructions en cours sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage en cours techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
235	Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2761	Créances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2768	Intérêts courus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2.5.Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Autres									
Amortissements des immobilisations (dotations)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et des aménagements des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2813	Amortissements des construction sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2814	Amortissements des construction sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles	400,00	0,00	400,00	386,00	0,00	386,00	-14,00	-3,50%
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28	TOTAL	400,00	0,00	400,00	386,00	0,00	386,00	-14,00	
Dépréciation des immobilisations (dotations)									
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultats d'investissement reporté (excédent)	0,00	3 775,81	3 775,81	0,00	0,00	0,00	-3 775,81	-100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	400,00	3 775,81	4 175,81	386,00	0,00	386,00	-3 789,81	-90,76%

(1) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE										
ACHATS										
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
602	Achats stockés - autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 248,67	4 350,14	-91,00	4 259,14		562,27	-3 696,87	-87,07%	
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
SERVICES EXTERIEURS										
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS										
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6242	Transports d'usagers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6248	Transports divers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	7 585,22	14 100,00	-187,50	13 912,50		7 390,28	-6 522,22	-47,59%	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	375,32	1 300,00	142,50	1 442,50		1 418,90	-23,60	9,15%	
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	136,00	136,00		135,45	-0,55		
6288	Autres prestations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
TOTAL GROUPE I		9 209,21	19 750,14	0,00	19 750,14	0,00	9 506,90	-10 243,24	-51,86%	0,00

**5.1.1 Charges de la section d'exploitation
... (suite)**

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00	39 000,00	-17 250,00	21 750,00		0,00	-21 750,00	-100,00%	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 300,00	280,00	1 020,00	1 300,00		1 170,00	-130,00	317,86%	
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	22 849,27	24 241,00	-1 020,00	23 221,00		21 956,69	-1 264,31	-9,42%	
641	Rémunération du personnel non médical	595 384,83	547 044,00	19 501,42	566 545,42		557 039,32	-9 506,10	1,83%	
642	Rémunération du personnel médical	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	83 314,58	94 741,00	-2 251,42	92 489,58		91 282,58	-1 207,00	-3,65%	
646	Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
TOTAL GROUPE II		702 848,68	705 306,00	0,00	705 306,00	0,00	671 448,59	-33 857,41	-4,80%	0,00
dont										
Montant des provisionnements pour congés à payer										

5.1.1 Charges de la section d'exploitation
... (suite)

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	Montant (6) = (5) - (4)	En % (7) = (5-2)/(2)	
 GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE										
612	Redevances de crédit bail	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
614	Charges locatives et de co-propriété	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
618	Divers	0,00	100,00	-10,00	90,00		0,00	-90,00	-100,00%	
623	Information, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	16 261,86	18 000,00	-130,58	17 869,42		16 468,70	-1 400,72	-8,51%	
657	Aides financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	1,69	10,00	140,58	150,58		141,15	-9,43	1311,50%	
 CHARGES FINANCIERES										
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
 CHARGES EXCEPTIONNELLES										
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (établissements publics)	399,82	400,00	12 500,00	12 900,00		12 434,09	-465,91	3008,52%	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		

5.1.1 Charges de la section d'exploitation
(suite et fin)

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	Montant	En %	
								(6) = (5) - (4)	7) = (5-2)/(2)	
GROUPES III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)										
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRICIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS										
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	386,00	400,00	0,00	400,00		386,00	-14,00	-3,50%	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
68748	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
TOTAL GROUPE III		17 049,37	18 910,00	12 500,00	31 410,00	0,00	29 429,94	29 429,94	55,63%	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		729 107,26	743 966,14	12 500,00	756 466,14	0,00	710 385,43	-14 670,71	-4,51%	0,00
		RAN N-1	RAN N				RAN N			RAN N
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	52 686,86	0,00	52 686,86		0,00	-52 686,86	-1,00	
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		729 107,26	796 653,00	12 500,00	809 153,00	0,00	710 385,43	-67 357,57	-1,05	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Recettes réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	324 421,02	370 023,00	12 500,00	382 523,00	345 621,10	-36 901,90	-6,59%	
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	100 865,42	109 208,00	0,00	109 208,00	79 728,12	-29 479,88	-26,99%	
738	Produits à la charge d'autres financeurs	19 108,33	31 169,00	0,00	31 169,00	16 782,13	-14 386,87	-46,16%	
TOTAL GROUPE I		444 394,77	510 400,00	12 500,00	522 900,00	442 131,35	-80 768,65	-13,38%	0,00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION									
70	Produits sauf 7082	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70821	Forfaits journaliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70822	Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
71	Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74	Subventions d'exploitation et participations	503 522,42	286 143,00	0,00	286 143,00	253 889,79	-32 253,21	-11,27%	
75	Autres produits de gestion courante	6 795,95	0,00	0,00	0,00	4 975,59	4 975,59		
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	1 002,98	0,00	0,00	0,00	7 335,20	7 335,20		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE II		511 321,35	286 143,00	0,00	286 143,00	266 200,58	-19 942,42	-6,97%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation
... (suite et fin)

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Recettes réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/2	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
AUTRES PRODUITS									
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	19,00	110,00	0,00	110,00	109,06	-0,94	-0,85%	
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78725	Reprise sur amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
79	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE III		19,00	110,00	0,00	110,00	109,06	-0,94	-0,85%	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		955 735,12	796 653,00	12 500,00	809 153,00	708 440,99	-100 712,01	-11,07%	0,00
		RAN N-1	RAN N			RAN N			RAN N
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		955 735,12	796 653,00	12 500,00	809 153,00	708 440,99	-100 712,01	-0,11	0,00

SAAD - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025 (postes permanents)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs		Dont TNC		Vacants
		budgétaires	pourvus	budgétaires	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		4	2,83	0	0	1,17
Adjoint Administratif	C	1	0,5	0	0	0,5
Rédacteur	B	2	1,91	0	0	0,09
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0,42	0	0	0,58
FILIERE SOCIALE (2)		15,88	15,11	9,88	9,31	0,77
Agent Social principal 2ème classe	C	3,72	3,6	1,72	1,6	0,12
Agent Social principal 1ère classe	C	4	3,8	0	0	0,2
Agent Social	C	8,16	7,71	8,16	7,71	0,45
TOTAL GENERAL (1+2)		19,88	17,94	9,88	9,31	1,94

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Le Conseil d'Administration réuni le sous la présidence de pour l'exercice 2025.
est d'avis d'approuver le Compte Administratif présenté par

BOSCAINI Anne	
BOUCHE Catherine	
BRAVO Gérard	
CALOFER Jean-Pierre	
GIRO Frédéric	
HUESO Julien	
JARRETOU Marie-Cécile	
JUNQUA Sabrina	
LATRY Mélanie	
MAIGRET Monique	
PIETERS Magali	
RENARD Corinne	
RINGEVAL Jeannine	
ROY Marie-Madeleine	
YON Michèle	

VU et APPROUVÉ,
À Bruges, le

À Bruges, le

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :

15
 11
 13

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 16/06

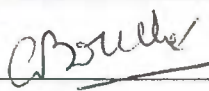
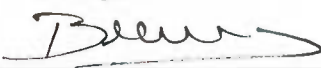
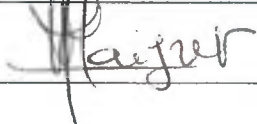
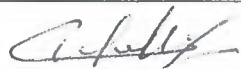
Le Conseil d'Administration
 est d'avis d'approuver le Compte Administratif présenté par

réuni le

23/06

sous la présidence de

Sabrina Junqua
 pour l'exercice 2025

BOSCAINI Anne	
BOUCHE Catherine	
BRAVO Gérard	
CALOGER Jean-Pierre	
GIRO Frédéric	
HUESO Julien	
JARRETOU Marie-Cécile <i>Pin</i>	
JUNQUA Sabrina	
LATRY Mélanie	
MAIGRET Monique	
PIETERS Magali	
RENARD Corinne	
RINGEVAL Jeannine	
ROY Marie-Madeleine	
YON Michèle	

VU et APPROUVÉ,
 À Bruges, le 23/06/2026

À Bruges, le 23/06/2026



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.06 : RESIDENCE AUTONOMIE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE.

Le Compte de Gestion du Comptable Public présente les documents de synthèse de la comptabilité générale, il répond à deux objectifs :

- Justifier de l'exécution du budget
- Présenter la situation patrimoniale et financière de la commune

Ce compte retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Il est dressé par le Trésorier Public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président du CCAS.

Le Compte de Gestion peut être consulté au Service des Finances.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte de Gestion du budget annexe de la Résidence Autonomie de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

**Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale**



Frédéric GIRO

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 11

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 13

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOGER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina	X		
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.07 : RESIDENCE AUTONOMIE – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE.

Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution budgétaire.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **DÉSIGNENT** Mélanie LATRY, vice-présidente déléguée, lors de l'absence de la vice- Présidente, qui doit se retirer au moment de l'approbation de ce compte administratif.
- **APPROUVENT** les résultats définitifs suivants :

Résidence Autonomie Le Sourire de Bruges Fiche de calcul du résultat 2025

Fonctionnement :

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-2	Cumul Section
Dépenses	490 350,39		490 350,39
Recettes	409 720,85	99 417,87	509 138,72
	-80 629,54	99 417,87	18 788,33

Investissement :

	Mandats et titres émis	Solde d'exécution D ou R 001	Cumul Section
Dépenses	11 252,25		11 252,25
Recettes	16 995,26	19 823,66	36 818,92
	5 743,01	19 823,66	25 566,67

Le 3 mars 2026
Le Comptable public
Responsable du Service de Gestion Comptable
de Mérignac
Xavier REMY



	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	99 417,87		19 823,66	0,00	119 241,53
Opérations de l'exercice	490 350,39	409 720,85	11 252,25	16 995,26	501 602,64	426 716,11
Résultat de l'exercice	-80 629,54		5 743,01		-74 886,53	
Totaux	490 350,39	509 138,72	11 252,25	36 818,92	501 602,64	545 957,64
Résultat de clôture		18 788,33		25 566,67		44 355,00
Reste à réaliser			4 429,54		4 429,54	0,00
Totaux cumulés	490 350,39	509 138,72	15 681,79	36 818,92	506 032,18	545 957,64
Résultats 2025		18 788,33		21 137,13		39 925,46

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2025 tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale

Frédéric GIRO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRUGES CCAS

POSTE COMPTABLE DE :

Trésorier de Mérignac

**BUDGET ANNEXE
BR4 RA LE SOURIRE**

M22

Compte Administratif

ANNEE 2025

SOMMAIRE

PAGE	
1	Page de Garde
2	Sommaire
3	Présentation
4	Récap
5	si global p6
6	si global p7
7	si p8
8	si p9
9	si p10
10	si p11
11	si p12
12	si p13
13	si p14
14	si p15
15	si p16
16	si p17
17	SE G1
18	SE G2
19	SE G3
20	SE G3 fin
21	SE produits
22	SE produits fin
23	Effectifs
24	Arrêté Signature

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL (version 2009 - 4)

ANNEXE : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service

330786088

BR4 RA Le sourire

ADRESSE :

41 Avenue Charles de Gaulle 33520 BRUGES FRANCE

Date de la dernière habilitation :

Département :

ORGANISME GESTIONNAIRE :

BR4 RA Le sourire

TELEPHONE / FAX / Email :

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Nadège BALEIX-MATHE

Elements du Budget exécutoire

Effectifs en nb d'ETP prévus au BE

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

Exédent incorporé N-2

CATEGORIE :

COMPETENCE :

CONVENTION NATIONALE majoritaire du travail :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE ET FINANCEE

Nombre de jours de fonctionnement de l'ESMS

BE

CA

Prévu :

Réalisé :

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges				Recettes - Produits		
Totaux	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart

SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT

Total (1)		11 252,25			16 995,26	
-----------	--	-----------	--	--	-----------	--

SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL

Total (2)	506 178,00	490 350,39	-15 827,61	406 760,13	409 720,85	2 960,72
-----------	------------	------------	------------	------------	------------	----------

BUDGETS ANNEXES

Total (3)			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00

Reprise de résultat (4)	0,00	0,00	0,00	99 417,87	0,00	-99 417,87
----------------------------	------	------	------	-----------	------	------------

Total Général	506 178,00	490 350,39	-15 827,61	506 178,00	409 720,85	-96 457,15
------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

4.2.1 Section d'investissement : emplois

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
						Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports							
10	Apport, dotations et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
Reprises							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Remboursement des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	2 875,00	4 000,00	6 875,00	5 760,25	-1 114,75	-16,21%
17	Dettes rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison investissement							
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	30 849,00	-5 000,00	25 849,00	349,00	-25 500,00	-98,65%
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	143,00	0,00	143,00	143,00	0,00	0,00%
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00	5 743,01	5 743,01	
	TOTAL GENERAL	33 867,00	4 000,00	37 867,00	16 995,26	-20 871,74	-55,12%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2 Section d'investissement : ressources

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	Montant	En %
						(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Augmentation des fonds propres							
10	Apport, dotations et réserves	10 768,34	0,00	10 768,34	10 796,16	27,82	0,26%
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux provisions							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Augmentation des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	2 875,00	4 000,00	6 875,00	5 891,10	-983,90	-14,31%
Compte de liaison investissement							
18	Compte de liaison affectés à l'investissement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	400,00	0,00	400,00	308,00	-92,00	-23,00%
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	19 823,66	0,00	19 823,66	0,00	-19 823,66	-100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	33 867,00	4 000,00	37 867,00	16 995,26	-20 871,74	-55,12%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

(2) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

4.2.1.1. Section d'investissement : tableau des emplois

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	Mandats émis	Mandats en annulation	(6) = (4)-(5)	Montant	En %
					(4)	(5)		(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Réduction des fonds propres ou repris sur apports									
102	Apports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
103	Plan de relance FCTVA (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
106	Réserves (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	Amortissements comptables excédentaire différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00%
13	TOTAL	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00%
Reprises									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
142	Provision réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
152	Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) : Budgets annexes sociaux et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) : Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics)

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
Remboursements des dettes financières		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
163	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 875,00	4 000,00	6 875,00	5 760,25	0,00	5 760,25	-1 114,75	-16,21%
166	Refinancement de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
169	Primes de remboursements des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	TOTAL	2 875,00	4 000,00	6 875,00	5 760,25	0,00	5 760,25	-1 114,75	-16,21%
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé									
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (suite)		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre	0,00	2 729,40	2 729,40	0,00	0,00	0,00	-2 729,40	-100,00%
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installations, matériel et outillages techniques	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	-500,00	-100,00%
216	Collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	-3 129,40	6 870,60	0,00	0,00	0,00	-6 870,60	-100,00%
2184	Mobilier	20 000,00	-5 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	-100,00%
2185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	349,00	400,00	749,00	349,00	0,00	349,00	-400,00	-53,40%
21	TOTAL	30 849,00	-5 000,00	25 849,00	349,00	0,00	349,00	-25 500,00	-98,65%
2312	Terrains, agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions en cours sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2314	Constructions en cours sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
235	Immobilisation en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	Mandats émis	Mandats en annulation	(6) = (4)-(5)	Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières									
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2761	Créances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2768	Intérêts courus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amortissements des immobilisations (reprises)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
Autres dépréciation des immobilisations (reprises)		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	143,00	0,00	143,00	143,00	0,00	143,00	0,00	0,00%
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00	5 743,01	0,00	5 743,01	5 743,01	
TOTAL GENERAL		33 867,00	4 000,00	37 867,00	16 995,26	0,00	16 995,26	-20 871,74	-55,12%

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	Titres émis	Titres en réduction	(6) = (4)-(5)	Montant	En %
					(4)	(5)		(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des fonds propres									
102	Apports	130,00	0,00	130,00	157,82	0,00	157,82	27,82	21,40%
103	Plan de relance FCTVA (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
106	Réserves (2)	10 638,34	0,00	10 638,34	10 638,34	0,00	10 638,34	0,00	0,00%
10	TOTAL	10 768,34	0,00	10 768,34	10 796,16	0,00	10 796,16	27,82	0,26%
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations									
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
142	Provision réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
145	Amortissement dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
151	Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
152	Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) : Budgets annexes sociaux et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) : Hors réserve de trésorerie (c/10685) et réserves de compensation (c/10686 et c/10687)

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des dettes financières									
163	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 875,00	4 000,00	6 875,00	5 891,10	0,00	5 891,10	-983,90	-14,31%
166	Refinancement de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
169	Primes de remboursements des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	TOTAL	2 875,00	4 000,00	6 875,00	5 891,10	0,00	5 891,10	-983,90	-14,31%
Immobilisations (sorties)									
201	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2.3.Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite -									
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
216	Collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
222	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2.4.Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
Immobilisations (sorties)									
2312	Terrains, agencements et aménagements des terrains en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions en cours sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2314	Constructions en cours sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage en cours techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
235	Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2761	Créances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2768	Intérêts courus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.2.5. Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements		Net	Ecart	
					Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Autres									
Amortissements des immobilisations (dotations)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et des aménagements des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles	400,00	0,00	400,00	308,00	0,00	308,00	-92,00	-23,00%
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28	TOTAL	400,00	0,00	400,00	308,00	0,00	308,00	-92,00	
Dépréciation des immobilisations (dotations)									
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultats d'investissement reporté (excédent)	19 823,66	0,00	19 823,66	0,00	0,00	0,00	-19 823,66	-100,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		33 867,00	4 000,00	37 867,00	16 995,26	0,00	16 995,26	-20 871,74	-55,12%

(1) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE										
ACHATS										
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
602	Achats stockés - autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	10 246,59	32 500,00	-9 947,76	22 552,24		22 234,38	-317,86	-31,59%	
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
SERVICES EXTERIEURS										
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS										
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6242	Transports d'usagers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6248	Transports divers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	90,00	1 000,00	-910,00	90,00		90,00	0,00	-91,00%	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6287	Remboursements de frais	7 194,72	7 200,00	15 857,76	23 057,76		21 852,55	-1 205,21	203,51%	
6288	Autres prestations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
TOTAL GROUPE I		17 531,31	40 700,00	5 000,00	45 700,00	0,00	44 176,93	-1 523,07	8,54%	0,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation
... (suite)

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	27 712,84	24 400,00	7 377,00	31 777,00		29 871,16	-1 905,84	22,42%	
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	5 025,03	5 161,00	210,00	5 371,00		5 368,62	-2,38	4,02%	
641	Rémunération du personnel non médical	133 998,28	156 531,00	-15 166,67	141 364,33		135 988,89	-5 375,44	-13,12%	
642	Rémunération du personnel médical	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	49 536,42	50 281,00	7 579,67	57 860,67		57 269,08	-591,59	13,90%	
646	Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
TOTAL GROUPE II		216 272,57	236 373,00	0,00	236 373,00	0,00	228 497,75	-7 875,25	-3,33%	0,00
dont										
Montant des provisionnements pour congés à payer										

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

... (suite)

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	Montant (6) = (5) - (4)	En % (7) = (5-2)/(2)	
 GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE										
612	Redevances de crédit bail	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6132	Locations immobilières	151 688,08	162 000,00	0,00	162 000,00		156 282,29	-5 717,71	-3,53%	
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
614	Charges locatives et de co-propriété	50 829,01	52 000,00	0,00	52 000,00		51 033,99	-966,01	-1,86%	
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 700,00	1 700,00	400,00	2 100,00		2 100,00	0,00	23,53%	
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6156	Maintenance	594,00	8 000,00	0,00	8 000,00		7 950,71	-49,29	-0,62%	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	5 000,00	-400,00	4 600,00		0,00	-4 600,00	-100,00%	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
623	Information, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
657	Aides financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	1,70	5,00	0,00	5,00		0,72	-4,28	-85,60%	
 CHARGES FINANCIERES										
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
 CHARGES EXCEPTIONNELLES										
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (établissements publics)	491,75	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		

5.1.1 Charges de la section d'exploitation
(suite et fin)

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	dont CNR	Dépenses réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)		(5)	Montant	En %	
								(6) = (5) - (4)	7) = (5-2)/(2)	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRICIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS										
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 270,09	400,00	0,00	400,00		308,00	-92,00	-23,00%	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	136,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
68748	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
TOTAL GROUPE III		206 710,63	229 105,00	0,00	229 105,00	0,00	217 675,71	217 675,71	-4,99%	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		440 514,51	506 178,00	5 000,00	511 178,00	0,00	490 350,39	208 277,39	-3,13%	0,00
		RAN N-1	RAN N				RAN N			RAN N
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		440 514,51	506 178,00	5 000,00	511 178,00	0,00	490 350,39	208 277,39	-0,03	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Recettes réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/(2)	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE I		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION									
70	Produits sauf 7082	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70821	Forfaits journaliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70822	Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
71	Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74	Subventions d'exploitation et participations	127 723,65	52 800,00	0,00	52 800,00	52 905,99	105,99	0,20%	
75	Autres produits de gestion courante	356 620,75	353 817,13	0,00	353 817,13	351 465,51	-2 351,62	-0,66%	
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	902,40	0,00	0,00	0,00	206,35	206,35		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE II		485 246,80	406 617,13	0,00	406 617,13	404 577,85	-2 039,28	-0,50%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation
... (suite et fin)

		Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	virements de crédits et DM	Total (2) + (3)	Recettes réalisées n	Ecart		retenu par l'autorité de tarification
							Montant	En %	
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (5-2)/2	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
AUTRES PRODUITS									
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0,00	143,00	0,00	143,00	143,00	0,00	0,00%	
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78725	Reprise sur amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
79	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE III		0,00	143,00	5 000,00	5 143,00	5 143,00	0,00	3496,50%	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		485 246,80	406 760,13	5 000,00	411 760,13	409 720,85	-2 039,28	0,73%	0,00
		RAN N-1	RAN N			RAN N			RAN N
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	99 417,87	0,00	99 417,87	0,00	-99 417,87	-1,00	
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		485 246,80	506 178,00	5 000,00	511 178,00	409 720,85	-101 457,15	-0,99	0,00

RA - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025 (postes permanents)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs		Dont TNC		Vacants
		budgétaires	pourvus	budgétaires	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		2	1	0	0	1
Attaché	A	1	0	0	0	1
Adjoint administratif	C	1	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION (2)		0	0	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0	0	0	0
						0
FILIERE TECHNIQUE (3)		3	2	0	0	1
Adjoint technique	C	2	1	0	0	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	1	0	0	0
FILIERE SOCIALE (4)		0	0	0	0	0
Agent social	C	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		5	3	0	0	2

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :
Pour :
Contre :
Abstentions :
Date de convocation :

Le Conseil d'Administration réuni le sous la présidence de
est d'avis d'approuver le Compte Administratif présenté par pour l'exercice 2025.

BOSCAINI Anne	
BOUCHE Catherine	
BRAVO Gérard	
CALOFER Jean-Pierre	
GIRO Frédéric	
HUESO Julien	
JARRETOU Marie-Cécile	
JUNQUA Sabrina	
LATRY Mélanie	
MAIGRET Monique	
PIETERS Magali	
RENARD Corinne	
RINGEVAL Jeannine	
ROY Marie-Madeleine	
YON Michèle	

VU et APPROUVÉ,
À Bruges, le

À Bruges, le

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions :

Date de convocation : 16/06

Le Conseil d'Administration

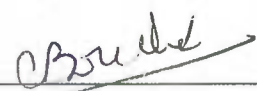
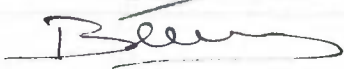
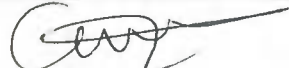
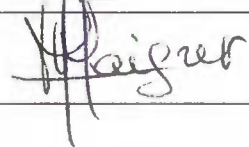
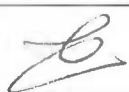
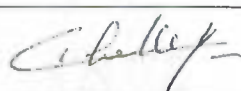
réuni le 23/06

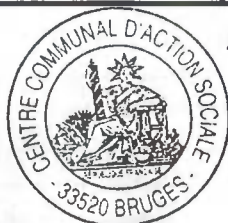
sous la présidence de

Sabrina JUNQUA

est d'avis d'approuver le Compte Administratif présenté par

pour l'exercice 2025.

BOSCAINI Anne	
BOUCHE Catherine	
BRAVO Gérard	
CALOFER Jean-Pierre	
GIRO Frédéric	
HUESO Julien	
JARRETOU Marie-Cécile	
JUNQUA Sabrina	
LATRY Mélanie	
MAIGRET Monique	
PIETERS Magali	
RENARD Corinne	
RINGEVAL Jeannine	
ROY Marie-Madeleine	
YON Michèle	

VU et APPROUVÉ,
À Bruges, le

À Bruges, le



Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement - Exercice

Bruges CCAS

BR4 RA Le sourire : 4 429,54 €

Article budgétaire	Ch	Numéro d'engagement	Date d'inscription	Nature et objet de la Dépense	Désignation du Créancier	Dépense engagée	Dépense payée	Mt du report
165R-Dépôts et cautionnements reçus	16							
		E897707	12/02/2025	Reversement caution RA le sourire 2025	DIVERS Debiteurs	6 875,00	5 760,25	1 114,75
Total chapitre	16					6875	5 760,25	1 114,75
2135-Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements ; aménagements des constructions	21	E987711	04/12/2025	Installation variateur hotte laverie et cuisine	ATLAS GRANDE CUISINE	2 728,80	0,00	2 728,80
2154-Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage		E985162	17/11/2025	aspirateur	BOULANGER	185,99	0,00	185,99
2188-Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles		E987727	04/12/2025	2 ASPIRATEURS Kärcher + sacs	LEROY MERLIN BORDEAUX LAC	400,00	0,00	400,00
Total chapitre	21					3314,79	0,00	3 314,79
Total des Dépenses						10189,79	5 760,25	4 429,54

Arrête le présent état à la somme de : 4 429,54€ - Quatre mille quatre cent vingt-neuf euros et cinquante-quatre centimes

Fait à Bruges CCAS le 14/01/2026

Cachet et signature ordonnateur	Accusé réception du comptable
Madame Brigitte TERRAZA, Maire 	Le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Mérignac Xavier Rémy

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.05.08 : RA- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR L'EXERCICE 2026.

Vu l'instruction codificatrice M22 du 31 mars 2009,

Vu l'instruction du 12 juillet 2018,

Vu l'instruction interministérielle du 26 novembre 2020,

Le Conseil d'Administration ayant approuvé le Compte Administratif 2025, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation.

Le résultat de clôture 2025 du budget annexe du CCAS Résidence Autonomie se présente comme suit :

Résidence Autonomie Le Sourire de Bruges Fiche de calcul du résultat 2025

Fonctionnement :

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-2	Cumul Section
Dépenses	490 350,39		490 350,39
Recettes	409 720,85	99 417,87	509 138,72
	-80 629,54	99 417,87	18 788,33

Investissement :

	Mandats et titres émis	Solde d'exécution D ou R 001	Cumul Section
Dépenses	11 252,25		11 252,25
Recettes	16 995,26	19 823,66	36 818,92
	5 743,01	19 823,66	25 566,67

Le 3 mars 2026
Le Comptable public
Responsable du Service de Gestion Comptable
de Mérégnac
Xavier REMY

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	99 417,87		19 823,66	0,00	119 241,53
Opérations de l'exercice	490 350,39	409 720,85	11 252,25	16 995,26	501 602,64	426 716,11
Résultat de l'exercice	-80 629,54		5 743,01		-74 886,53	
Totaux	490 350,39	509 138,72	11 252,25	36 818,92	501 602,64	545 957,64
Résultat de clôture		18 788,33		25 566,67		44 355,00
Reste à réaliser			4 429,54		4 429,54	0,00
Totaux cumulés	490 350,39	509 138,72	15 681,79	36 818,92	506 032,18	545 957,64
Résultats 2025		18 788,33		21 137,13		39 925,46

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte Administratif 2025 de la Résidence Autonomie décide de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

➤ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2025	déficit	-80 629,54 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
99 417,87 €		
Résultat de clôture à affecter	excédent	
18 788,33 €		

➤ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2025	excédent	
5 743,01 €		
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
19 823,66 €		
Résultat de clôture		
excédent		
25 566,67 €		
Dépenses d'investissement reportées sur 2025		
4 429,54 €		
Recettes d'investissement reportées sur 2025		
0,00 €		
Solde des restes à réaliser :		- 4 429,54 €
Excédent de financement net :		
21 137,13 €		

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire

En dotation complémentaire dégagée à la section de fonctionnement
(Recette budgétaire au compte R10682)

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Recette budgétaire au compte R002) 18 788,33 €

TOTAL 18 788,33 €

➤ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :	R002 : 18 788,33 €	D001 :	R10682 :
			R001 : 25 566,67 €



Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

**Conseil 'Administration
23 juin 2026**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

**Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale**



Frédéric GIRO

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.09 : RÉSIDENCE AUTONOMIE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2026.

Afin de procéder à des ajustements nécessaires au vu des réalisations effectives à ce stade de l'exercice 2026 et de reprendre les résultats constatés au Compte Administratif 2025, il convient de procéder à la Décision Modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
64111	Rémunérations du personnel non médical	18 788,33	002	Résultat de fonctionnement reporté	18 788,33
6287	Divers - Remboursement de frais	70 000,00	7488	Autres subventions et participations	70 000,00
Total dépenses de fonctionnement		88 788,33	Total recettes de fonctionnement		88 788,33

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 114,75	001	-Excédent ou déficit d'investissement reporté	25 566,67
2135	installations générales ; agencements	2 728,80			
2154	Matériel et outillage	185,99			
2188	Autres immobilisations corporelles	400,00			
2184	Mobilier	21 137,13			
Total dépenses d'investissement		25 566,67	Total recettes d'investissement		25 566,67

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **ADOPTENT** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale

Frédéric GIRO



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOGER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.10 : SERVICE RESSOURCES HUMAINES : INDEMNITE CHAUSSURES ET PETIT EQUIPEMENT POUR LES AGENTS INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS EN CRECHE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°60-1302 du 5 décembre 1960 relevant le taux de l'indemnité de chaussures et de petit équipement susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1999 fixant le taux de l'indemnité de chaussures et de petit équipement susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires et agents de l'Etat.

Considérant qu'une indemnité peut être octroyée aux agents publics territoriaux dont les fonctions entraînent soit :

- une usure anormalement rapide des chaussures et des vêtements de travail sans que ceux-ci soient fournis par la collectivité,
- l'entretien des chaussures et vêtements de travail fournis par la collectivité.

Cette indemnité ne constitue pas un élément obligatoire de la rémunération. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des divers éléments payés.

Considérant que les agents occupant des fonctions d'accompagnement des jeunes enfants dans les crèches ont en charge la fourniture et le nettoyage de leurs vêtements de travail.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président du CCAS à payer aux agents occupant des fonctions d'accompagnement des jeunes enfants dans les crèches, une indemnité chaussures et petit équipement selon les modalités suivantes :
 - o Montant : 32,74 €
 - o Temporalité : 1 fois par an
 - o Personnel concerné : tous les agents (titulaires et non titulaires à temps complet et temps non complet) occupant des fonctions d'accompagnement des jeunes enfants dans les crèches, présents au moment du paiement de l'indemnité
 - o Motif : fourniture et nettoyage de leurs vêtements individuels de travail.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

**Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale**

Frédéric GIRO



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.11 : GUIDE DES TEMPS - ACTUALISATION

Le guide des temps permet de fixer les règles de fonctionnement en matière de temps de travail, congés, compte épargne temps et autorisations d'absence.

La dernière version en vigueur date de décembre 2024 et nécessite donc d'être actualisée.

Dans cet objectif, de nombreux temps d'échange ont été mis en place avec les représentants syndicaux du Comité Social Territorial (CST). Le guide des temps a ainsi été enrichi au vu de diverses évolutions de la réglementation, ainsi que sur divers points nécessitant des précisions.

Le guide des temps tel que proposé en annexe a été complété, notamment sur les points suivants :

- précisions sur les heures complémentaires et supplémentaires ;
- nouvelles dispositions relatives à l'indemnisation des congés annuels non pris ;
- création du congé de naissance ;
- différentes évolutions issues des décrets et textes applicables à la fonction publique territoriale.

Cette mise à jour permet ainsi de disposer d'un document de référence harmonisé, et conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code du travail ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°2008.05.29 en date du 25 juin 2008 instaurant le compte épargne temps et définissant ses modalités d'application ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 16 juin 2024 approuvant la mise à jour du guide des temps ;

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le guide des temps actualisé de la ville et du CCAS de Bruges, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **ABROGENT** les délibérations antérieures qui deviennent caduques ;
- **COMMUNIQUENT** à tout agent du CCAS le guide des temps actualisé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale



Frédéric GIRO

GUIDE DES TEMPS

VILLE ET CCAS
DE BRUGES



Bruges

Table des matières

PRÉAMBULE	4
DÉFINITION DU TEMPS DE TRAVAIL	4
La durée légale du temps de travail	4
La journée de solidarité.....	4
La notion de temps de travail effectif.....	5
LE CADRE DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	6
Les garanties minimales	6
La pause méridienne et la journée continue	6
Les heures de nuit, de dimanche et de jours fériés.....	7
Les heures complémentaires	7
Les heures supplémentaires.....	8
LES CONGÉS ANNUELS	9
Calcul du droit à congés annuels.....	9
Attribution des congés annuels.....	10
Report des congés annuels	11
Les jours de fractionnement	14
LES JOURS DE RTT.....	14
Le calcul des jours RTT	14
L'attribution des jours RTT	16
LE DON DE JOURS DE REPOS	17
Le don de jours de repos.....	17
Le bénéfice de jours de repos	18
La gestion des jours donnés	19
LES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL	19
Les cycles de travail.....	19
Les horaires fixes et variables.....	20
Les sujétions particulières	22
LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS.....	23
Bénéficiaires.....	23
Alimentation du compte épargne temps.....	23
Utilisation des jours du CET	23
LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONGÉS ET D'ABSENCE	24
Les différents types de congés maladie.....	24

Les autres types de congés et d'absence	26
LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE.....	27
La procédure	28
La liste des autorisations d'absence	28

PRÉAMBULE

Le décret n°2001-623 en date du 12 juillet 2001 fixe les règles relatives à l'aménagement du temps de travail dans la Fonction publique territoriale.

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales prévues à l'article 3 du décret du 25 août 2000.

Le règlement du temps de travail ci-dessous se substitue à toutes les règles et accords précédents.

DÉFINITION DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée légale du temps de travail

La durée annuelle légale du travail est fixée à 1 607 heures pour un agent à temps complet, hors heures supplémentaires pouvant être effectuées.

Cette durée annuelle légale est calculée à partir du nombre de jours travaillés et d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour un agent à temps complet, soit 5 jours de 7 heures.

Le nombre de jours travaillés évoluant selon l'année (année bissextile, nombre de week-end, nombre de jours fériés tombant un week-end), le décompte réglementaire est effectué sur la base de moyennes.

Le détail du calcul est le suivant :

Nombre de jours dans l'année	365
Nombre de samedis et de dimanches par an	104
Jours fériés (moyenne sur plusieurs années)	8
Nombre de jours de congés annuels légaux	25
Nombre de jours travaillés	$365 - (104 + 8 + 25) = 228$
Soit un volume travaillé annuel (sur une base de 35h hebdomadaire sur 5 jours, soit 7h/jour)	$228 * 7h = 1 596h$ Total arrondi à 1 600h (décret de 2000)
On ajoute la journée de solidarité	+ 7h
Durée annuelle légale	$1 600h + 7h = 1 607h$

Les deux jours de fractionnement pouvant être accordés sous certaines conditions n'entrent pas dans le calcul des 1607 heures (cf. infra).

La journée de solidarité

La journée de solidarité, instaurée en 2005, doit être accomplie à hauteur de 7 heures pour un agent à temps complet. Sa durée est proratisée pour les agents à temps non complet et à temps partiel. Pour rappel, avant la mise en place de la journée de solidarité, la durée annuelle du temps de travail était de 1600h et non pas de 1 607h.

Les modalités légales de réalisation de la journée de solidarité sont les suivantes :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai ;
- ou le retrait d'un jour de réduction du temps de travail (RTT) ;

- ou enfin toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

La ville de Bruges fait le choix d'appliquer le jour de solidarité par le retrait d'un jour de RTT. Autrement dit, l'intégralité des jours fériés seront chômés, dont le lundi de Pentecôte (sauf règles spécifiques de fonctionnement applicables à un service).

Le retrait d'un jour de RTT se fait par la prise en compte d'une base de 1607h dans le calcul des jours de RTT à attribuer.

L'intégralité des calculs indiqués dans le règlement tiennent compte de cette base initiale de calcul à 1 607h, et appliquent la réglementation afférente à la journée de solidarité.

La notion de temps de travail effectif

Le temps de travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à leurs occupations personnelles.

Il résulte de cette définition que le temps de pause méridienne (ou temps de repas) ne sera inclus dans le temps de travail effectif que si l'agent est « dérangement » pendant cette pause dans le cadre d'une journée continue (CE, 29 octobre 2003).

Tout le temps passé par l'agent dans le service ou à l'extérieur du service dans le cadre de ses activités professionnelles est considéré comme du temps de travail.

Dès lors que l'agent se trouve à la disposition de l'employeur, seront notamment comptabilisés à ce titre :

- les temps de pause de courte durée que les agents sont contraints de prendre sur leur lieu de travail (20 mn de pause après une séquence de travail de 6 h) ;
- le temps passé en mission. Est en mission l'agent en service qui, muni d'un ordre de mission pour une durée totale ne pouvant excéder douze mois, se déplace pour l'exécution de son service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale ;
- le temps de trajet entre deux postes de travail dès lors que l'agent consacre à son déplacement la totalité du temps accordé ;
- le temps pendant lequel l'agent suit une formation proposée par le service ou demandée par l'agent et autorisée par l'administration ;
- le temps d'intervention pendant une période d'astreinte y compris le temps de déplacement depuis le domicile pour l'aller et le retour ;
- les absences liées à la mise en œuvre du droit syndical : décharges d'activité de service pour exercer un mandat syndical, temps de congé de formation syndicale, participation aux réunions des instances paritaires, heure mensuelle d'information syndicale ;
- le temps consacré aux visites médicales dans le cadre professionnel ;
- les autorisations spéciales d'absence spécifiquement indiquées comme étant du temps de travail effectif, à savoir celles pour motif syndical ;
- le temps d'habillage, de déshabillage, le temps de douche notamment lorsque ces opérations sont consécutives à la mise en œuvre de règles obligatoires d'hygiène et de sécurité.

Les temps suivants sont exclus du temps de travail effectif :

- les congés ;
- les jours d'RTT ;

- la durée des trajets nécessaires à l'agent pour se rendre de son domicile à sa résidence administrative et en revenir ;
- les autorisations spéciales (en dehors de celles évoquées ci-dessus) ;
- les temps de pause méridienne.

LE CADRE DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les garanties minimales

L'organisation du temps de travail des agents doit règlementairement respecter les garanties minimales suivantes :

- la durée quotidienne de travail ne peut excéder 10 heures, avec une amplitude maximale de la journée de travail, entre l'arrivée le matin et le départ le soir, de 12 heures ;
- le repos quotidien est au minimum de 11 heures consécutives ;
- la durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder 48h au cours d'une même semaine ou 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- le repos hebdomadaire (en principe le dimanche) ne peut être inférieur à 35 heures (24h + 11h de nuit) ;
- aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause minimal de 20 minutes.

Des dérogations à ces garanties minimales sont possibles lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et sur une période limitée, par décision du chef de service avec l'accord du directeur de pôle. La direction des ressources humaines doit être avisée pour transmettre immédiatement l'information au Comité social territorial. Ces circonstances exceptionnelles peuvent donner lieu à des aménagements ponctuels d'horaires.

La pause méridienne et la journée continue

La durée de la pause méridienne est de 45 minutes minimum. Autrement dit, sauf disposition particulière, une coupure minimale de 45 minutes est obligatoire entre la plage de travail du matin et la plage de travail de l'après-midi.

Par exception, la durée de la pause méridienne peut être incluse dans le temps de travail, au titre de « la journée continue », lorsque l'agent doit rester à la disposition du service pendant sa pause repas pour nécessité de service.

Dans ce cas, la pause repas est prise sur place. Elle est limitée à 30 minutes et est comptabilisée dans le temps de travail effectif.

La liste des postes concernés par la journée continue est identifiée dans l'annexe récapitulative de l'organisation du temps de travail au sein des services.

Les heures de nuit, de dimanche et de jours fériés

Le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail, pouvant inclure des samedis, des nuits, des dimanches ou des jours fériés.

Pour rappel, le travail effectué dans le cadre normal des horaires de l'agent ne donne lieu à aucune compensation.

➤ Le travail de nuit :

Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22h et 5h ou toute autre période de 7h consécutives comprises entre 22h et 7h.

Les heures supplémentaires sont considérées comme « de nuit » lorsqu'elles sont sur la plage horaire étendue (entre 22h et 7h). Elles sont alors majorées (cf. infra). En revanche, les heures « régulières », c'est-à-dire celles incluses dans le temps de travail habituel et régulier d'un agent, ne sont pas majorées¹.

➤ Dimanches et jours fériés

Le repos dominical ou les jours fériés ne constituent pas une garantie statutaire accordée aux agents publics, qui peuvent être amenés à exercer leurs fonctions le dimanche ou un jour férié, si les nécessités de service le justifient.

Pour rappel, les heures supplémentaires effectuées les dimanches et les jours fériés sont majorées (cf. infra). Les heures complémentaires effectuées le dimanche et un jour férié ne sont pas majorées. Les heures régulières effectuées les dimanches et les jours fériés, c'est-à-dire celles incluses dans le temps de travail habituel et régulier d'un agent, ne sont pas majorées (mais peuvent faire l'objet d'une valorisation au titre de l'indemnité de travail du dimanche et des jours fériés).

La liste des postes concernés par le travail régulier de nuit et de dimanche est identifiée dans l'annexe récapitulative de l'organisation du temps de travail au sein des services.

Les heures complémentaires

Toute heure de travail effectuée au-delà de la quotité de travail de l'agent sans pour autant dépasser le volume horaire d'un temps complet, constitue une heure complémentaire. Autrement dit, seuls les agents à temps non complet peuvent effectuer des heures complémentaires.

Un agent ne peut pas décider de lui-même de faire des heures complémentaires. Une heure complémentaire ne peut être effectuée qu'à la demande formelle du responsable de service, sous réserve de l'accord préalable du directeur de pôle.

Ces heures sont rémunérées sans majoration, et doivent faire l'objet d'un tableau récapitulatif rempli par le responsable de service, visé par le directeur de Pôle et la DRH puis transmis à la direction des ressources humaines (PTO) dans le respect du calendrier de paie de chaque mois.

¹ Il existe une « indemnité de travail de nuit », facultative qui valorise les heures faites régulièrement de nuit. Cette indemnité n'est pas applicable à la mairie de Bruges.

En cas de dépassement du cycle de travail prévu pour les agents à temps complet, les agents à temps non complet effectuent alors des heures supplémentaires, dans les mêmes conditions que les agents à temps complet.

Les heures supplémentaires

Tout temps de travail effectué au-delà de 1607 heures, ou le cas échéant, au-delà du cycle de travail d'un agent à temps complet, constitue des heures supplémentaires.

Un agent ne peut pas décider de lui-même de faire des heures supplémentaires. Une heure supplémentaire ne peut être effectuée qu'à la demande formelle du responsable de service, sous réserve de l'accord préalable du directeur de Pôle.

Ces heures sont soit récupérées sous forme d'un repos compensateur, soit indemnisées. Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à repos compensateur et à indemnité.

Le choix de faire récupérer ou de rémunérer les heures supplémentaires relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale. À Bruges, la règle est prioritairement la récupération, et à défaut, exceptionnellement l'indemnisation. Peuvent notamment donner lieu à indemnisation (sans que la liste suivante ne soit exclusive) les heures effectuées dans le cadre des élections nationales, ainsi que les missions accessoires ouvertes par la collectivité (recensement, aides aux manifestations, ...).

Les heures supplémentaires font l'objet d'un tableau récapitulatif rempli par le responsable de service, visé par le directeur de Pôle et la DRH, permettant de distinguer les heures supplémentaires faites, récupérées et celles à indemniser.

En cas d'heures effectuées pour un autre service (ex : élections), le responsable de service organisateur transmet les éléments au service d'origine de l'agent, et à la direction des ressources humaines en cas de paiement.

Le nombre mensuel d'heures supplémentaires est limité à 25 heures, toutes catégories d'heures supplémentaires confondues, sauf circonstances exceptionnelles et pour une période limitée. Les heures supplémentaires ne peuvent être compensées sous forme d'un repos compensateur ou d'une indemnisation que dans la limite de ce contingent mensuel.

➤ Compensation sous forme de récupération

La règle appliquée à Bruges fixe que les heures supplémentaires sont prioritairement récupérées sous forme d'un repos compensateur.

Le temps de récupération en jour ouvré est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués, c'est à dire 1 heure supplémentaire réalisée = 1 heure de repos compensateur.

Cependant, en cas d'heures supplémentaires effectuées de nuit (entre 22h et 7h), un dimanche ou un jour férié, une majoration de ce temps de récupération est envisagée, selon le tableau récapitulatif suivant :

Type d'heures supplémentaires	Temps de récupération
Heure de jours	1h = 1h
Heure de jours non ouvrés (samedi généralement)	1h = 1h
Heure de nuit	1h = 1h30
Heure de dimanche, jour férié	1h = 1h30

L'objectif des récupérations des heures supplémentaires est de permettre à l'agent de se reposer. Il convient donc d'essayer au maximum de les poser dans une période proche de l'évènement concerné.

L'agent doit faire sa demande de récupération à son chef de service. Un refus peut être opposé du fait des nécessités de service.

Les heures supplémentaires d'une année civile sont valables jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Les récupérations peuvent se décompter en heures, en demi-journée ou en journée si l'agent pose un nombre d'heures correspondant à la durée de travail concernée.

➤ Compensation sous forme d'indemnisation

L'indemnisation des heures supplémentaires se fait selon les dispositifs réglementaires applicables à chaque cadre d'emploi. Le dispositif de droit commun suit la règle des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (ITHS), selon laquelle 1h supplémentaire réalisée correspond à 1h supplémentaire payée.

➤ Les heures supplémentaires pour les agents à temps partiel

Pour rappel, un agent à temps partiel est un agent occupant un poste à temps complet ou à temps non complet mais qui demande à bénéficier d'une quotité de travail moindre pour des raisons personnelles (thérapeutique, sur autorisation, de droit).

Les agents à temps partiel thérapeutique ne peuvent pas effectuer d'heures supplémentaires.

Pour les autres motifs de temps partiel, les agents concernés peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en dépassement du temps correspondant à leur quotité.

La procédure d'application de ces heures supplémentaires est la même que pour un agent à temps complet (validation par le responsable de service, visa du directeur de pôle, tableau récapitulatif, ...).

Pour autant, le plafond d'heures supplémentaires que peut effectuer un agent à temps partiel est de 25h x la quotité de l'agent. À titre d'exemple, un agent à 80% ne pourra effectuer que $25h \times 80 = 20h$ supplémentaires par mois.

En outre, le mode de calcul de l'indemnisation de l'heure supplémentaire pour les agents à temps partiel est spécifique, car elles ne font pas l'objet de majoration. Elles sont rémunérées au taux d'une heure normale, sans majoration, quel que soit le nombre d'heures effectuées, ou qu'elles soient effectuées de nuit, un dimanche ou un jour férié.

LES CONGÉS ANNUELS

Calcul du droit à congés annuels

Le congé annuel est d'une durée égale à 5 fois les obligations hebdomadaires de service accomplies par l'agent, pour une année de service accomplie du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les obligations de service sont exprimées en nombre de jours ouvrés, correspondant au nombre de jours effectivement travaillés par l'agent (qu'il soit à temps complet, temps non complet ou à temps partiel).

Les droits à congés sont proratisés en fonction de la date d'entrée dans la collectivité et de la quotité de travail de l'agent. Le nombre de jours obtenu est arrondi à la demi-journée immédiatement supérieure. Le résultat du calcul du nombre de jours de congés annuels doit en tout état de cause permettre à l'agent de poser 5 semaines de congés par année.

⇒ *Exemples :*

Agent travaillant 5 jours par semaine :

$5 \times 5 \text{ jours} = 25 \text{ jours par an}$

Agent travaillant 2 jours et demi par semaine :

$5 \times 2,5 \text{ jours} = 12,5 \text{ jours par an}$

Agent travaillant 4 jours par semaine :

$5 \times 4 \text{ jours} = 20 \text{ jours par an}$

Agent travaillant 5 jours par semaine, arrivé dans la collectivité le 15/09 :

$5 \times 5 \text{ jours} \times (3,5 \text{ mois} / 12) = 7,3 \text{ jours arrondis à } 7,5 \text{ jours}$

Agent annualisé qui travaille 4 jours par semaine sur la période scolaire et 2 jours par semaine sur 8 semaines pendant les vacances scolaires (soit 44 semaines au total) :

$5 \times 4 \text{ jours} \times (36 \text{ semaines} / 44) + 5 \times 2 \text{ jours} \times (8 \text{ semaines} / 44) = 18,2 \text{ arrondis à } 18,5 \text{ jours}$

Pour poser une semaine de congés annuels, l'agent doit poser le nombre de jours correspondant à ses obligations hebdomadaires de service.

⇒ *Exemple :*

Si l'agent travaille 2,5 jours par semaine, il doit poser 2,5 jours pour bénéficier d'une semaine de congés annuels.

Attribution des congés annuels

Le calendrier des congés annuels est établi par l'autorité territoriale après consultation des agents. Aussi, les congés sont validés par le supérieur hiérarchique qui veille à la bonne organisation de son service. Par conséquent, la demande de l'agent non visée par le supérieur hiérarchique ne vaut pas validation du congé.

Sous réserve de règles spécifiques liées à l'organisation du service et validée en comité social territorial, la planification des congés, notamment sur les vacances scolaires et les ponts, doit se faire par semestre et être établis :

- avant le 31 janvier pour les vacances de printemps et d'été ;
- avant le 30 juin pour les vacances de Toussaint, de Noël, et d'hiver.

L'acceptation du calendrier des congés annuels permet d'organiser la répartition des congés, notamment pour que les agents puissent planifier leurs vacances et effectuer d'éventuelles réservations.

La validation définitive interviendra dans le mois suivant l'élaboration du tableau de planification des congés pour les agents qui auront émis des souhaits. L'agent devra remplir sa feuille individuelle de congés et la faire signer en conséquence.

Pour rappel, l'agent doit présenter une demande de congé *a minima* 15 jours avant son départ.

En fonction des nécessités de service, il appartient à l'autorité territoriale de décider des modalités de fractionnement et d'échelonnement des congés. Dans ce cadre, l'attribution des congés doit veiller à respecter :

- la continuité de service : aucun seuil de présence minimale n'est exigé tant que l'activité du service sur site est garantie. Cette obligation peut amener à revoir les attributions de télétravail sur la période pour permettre une présence physique sur site ;
- le roulement : au besoin, en fonction des demandes des agents et si des souhaits de périodes identiques s'expriment, un roulement d'une année sur l'autre sera effectué (notamment pour bénéficier des ponts à tour de rôle) ;
- la priorisation des agents chargés de famille : cette priorité a pour unique objet de faciliter, dans la mesure du possible, les séjours des enfants avec les agents qui en ont la charge. Elle ne peut s'appliquer que dans la mesure où elle est compatible avec les nécessités du service ;
- le partage sur le calendrier des congés : le calendrier des congés est un outil collectif qui doit être évoqué en réunion ou partagé avec les équipes pour que chaque agent puisse en avoir connaissance.

Pour rappel, au titre de l'organisation globale du fonctionnement des services, la collectivité peut imposer des périodes de congés pour certains services (ex : fermeture de service) ou des règles de poses spécifiques (ex : limitation des congés durant les périodes scolaires pour certains métiers liés aux écoles).

Pour autant, dans le respect de ces règles collectives, un refus de pose de congés annuels doit être motivé par les nécessités de service et doit être notifié par écrit.

Un agent ne peut être absent du service plus de 31 jours consécutifs en congés annuels. Cette règle ne s'applique pas aux jours de RTT et de Compte épargne temps (CET) (cf. infra).

Report des congés annuels

Les agents doivent prendre la totalité de leurs congés annuels ainsi que les jours attribués au titre du fractionnement au cours de l'année d'exécution des congés.

Pour les agents qui partent en cours d'année, leur droit à congés est recalculé au prorata de leur durée de service. En cas de consommation d'un nombre de jours trop important, la régularisation se fera par récupération d'heures, par prélèvement sur les RTT, ou par ajustement pour absence de service fait.

- Les congés non pris avant la fin de l'année :

À titre dérogatoire, pour les agents dont les droits à congés se calculent sur une année civile, les congés de l'année N peuvent être pris jusqu'à la fin des vacances de Noël.

Pour les agents dont les droits à congés se calculent sur une année scolaire, les congés de l'année N-1/N peuvent être pris jusqu'à la fin des congés d'été.

Tout agent doit avoir posé ses congés avant la fin de sa relation de travail (fin de contrat, mutation, retraite, démission, ...). Un fonctionnaire ne pourra pas prétendre au versement d'une indemnité au motif qu'il n'a pas exercé son droit à congés annuels alors qu'il aurait pu les poser.

Cependant, en cas de motif indépendant de sa volonté (ex : maladie), un agent pourra prétendre à l'indemnisation des jours de congés qu'il n'a pas été en mesure de poser au moment de la fin de la

relation de travail à l'employeur (fin de contrat, mutation, retraite, démission, ...). Cette indemnisation se fera selon les modalités règlementaires en vigueur.

En outre, en cas de mutation, et avec l'accord de l'agent, la ville de Bruges pourra négocier avec la collectivité d'accueil pour que les congés de l'agent soient repris par son nouvel employeur.

À titre exceptionnel, à la demande du responsable de service, avec l'accord du responsable de pôle puis de la direction des ressources humaines et validation de l'exécutif, les agents contractuels peuvent prétendre à une indemnité de congés non pris, versée à la fin du contrat.

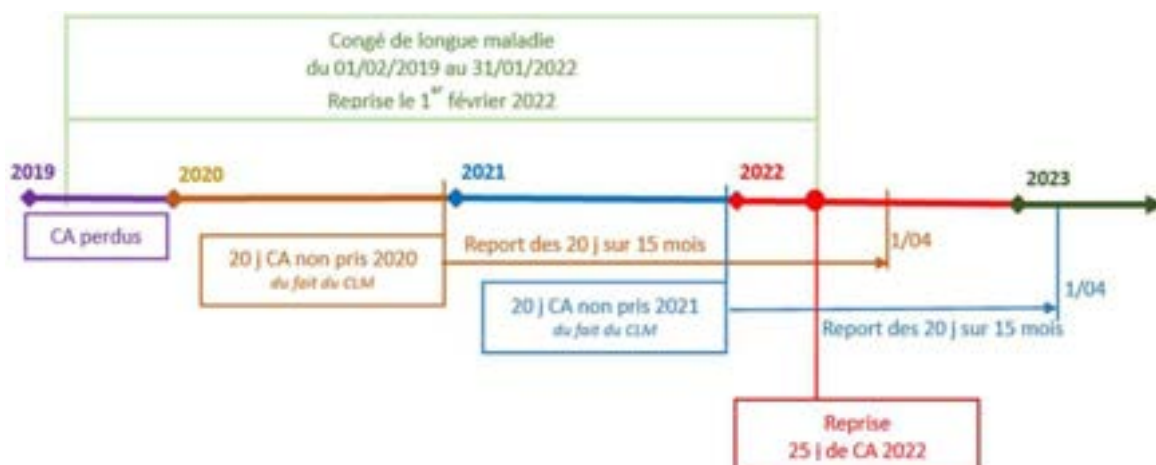
➤ Les congés non pris pour raison médicale :

Lorsqu'un agent tombe malade durant ses congés annuels, il est de droit mis en congé de maladie dès lors qu'il transmet son certificat médical dûment établi dans un délai de 48 heures. Les congés annuels étant interrompus par la maladie, l'agent conserve la fraction du congé annuel non utilisée. L'agent revient dans son service soit à la fin de sa période de congés annuels soit à la fin de son congé maladie si ce dernier est plus long que la période de congés annuels initialement prévue.

En outre, un agent qui est empêché de prendre ses congés annuels du fait de la maladie, dispose d'un délai de 15 mois pour les prendre, au terme de l'année où l'agent a acquis ses congés annuels (et non à la date de la reprise de l'intéressé). Toutefois, le report est limité à quatre fois les obligations hebdomadaires de l'agent par année civile (soit 20 jours pour un agent travaillant sur 5 jours).

Il est entendu par maladie : la maladie ordinaire, la longue maladie, la grave maladie, le congé longue durée, et le congé pour invalidité temporaire imputable au service.

Le schéma ci-dessous reprend les principes de report :



⇒ Exemple :

La règle étant le report de 20 jours maximum dans la limite de 15 mois suivant le dernier jour de l'année concernée, le graphique ci-dessus fait ressortir que, pour un agent qui reprend au 31 janvier 2022 :

- les congés de 2019 non pris sont reportables jusqu'au 31 mars 2021 (15 mois après le 31/12/2019) ;

- les congés de 2020 sont reportables jusqu'au 31 mars 2022 => l'agent peut les poser, dans la limite de 20 jours, jusqu'au 31 mars 2022 (au-delà, ils sont perdus) ;
- les congés de 2021 sont reportables jusqu'au 31 mars 2023 => l'agent peut les poser, dans la limite de 20 jours, jusqu'au 31 mars 2023 (au-delà, ils sont perdus) ;
- l'agent bénéficie également de ses congés annuels 2022.

Dans l'exemple ci-dessus, l'agent qui reprendrait le 27 mars 2022 ne pourra poser que 5 jours de congés de 2021 (sur les 20 auxquels il peut prétendre). Il ne pourra pas mettre le solde (15 jours) sur un compte épargne temps car il n'aura pas posé suffisamment de jours de congés pour cela. Le reliquat des congés de 2020 sera donc perdu.

Lorsqu'un agent n'a pas pu prendre ses congés avant son départ du fait des circonstances suivantes :

- fins de contrat des agents en CDD ;
- la mutation,
- le décès (au bénéfice des ayants-droits),
- le licenciement pour inaptitude physique et pour insuffisance professionnelle,
- la rupture conventionnelle,
- la retraite,
- le cas où l'agent n'a pu bénéficier de ses congés annuels en raison du refus de son employeur, une indemnité compensatrice peut être versée.

La rémunération prise en compte comprend notamment le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, le SFT et les primes liées à l'emploi.

L'autorité territoriale peut refuser l'indemnisation, si l'agent a été dûment et préalablement avisé par celui-ci, en temps utile, de la possibilité de poser ces congés annuels

L'indemnisation maximale est fixée à 20 jours par année civile pour 5 jours de travail par semaine. Peuvent être indemnisés les congés annuels non pris bénéficiant d'un report légal + ceux acquis pendant l'année civile au cours de laquelle intervient la cessation d'activité professionnelle de l'agent.

Exemple : un agent (temps complet) licencié pour inaptitude physique à compter du 1er juin 2025 bénéficie de 20 jours de report légal au titre de l'année 2024 et de 10,5 jours indemnisables au titre de l'année 2025. Il sera indemnisé à hauteur de 30,5 jours.

Le plafond d'indemnisation de 20 jours de congés annuels non pris par année civile ne s'applique pas à ceux conservés par l'agent à la suite d'un report de congés annuels acquis dans le cadre d'un congé lié à des responsabilités familiales ou parentales.

L'indemnité est calculée au prorata du nombre de jours non pris, selon la formule suivante : Rémunération brute mensuelle x 12 / 250 x nombre de jours de congés non pris.

➤ Les congés non pris avant certains congés

Les agents publics bénéficient d'un maintien des droits à congés acquis avant les congés suivants :

- Le congé parental ;
- Le congé maternité ;
- Le congé de naissance ;
- Le congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption et le congé d'adoption ;
- Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant ;
- Le congé de présence parentale ;

- Le congé de solidarité familiale ;
- Le congé de proche aidant.

Ainsi, l'agent récupère à la fin dudit congé les jours qu'il aurait acquis et qu'il n'aurait pas posés avant.

⇒ Exemple :

Si l'agent a acquis 15 jours de congés au 30 juin, mais part en congé maternité en n'ayant posé que 5 jours de congés, il bénéficie du report des 10 jours de congés non pris à son retour, même s'il revient l'année suivante.

Les jours de fractionnement

Un ou deux jours de congés supplémentaires, dits « jours de fractionnement », doivent obligatoirement être accordés aux agents qui remplissent les conditions pour en bénéficier :

- un jour de congé supplémentaire, si l'agent a pris 5, 6 ou 7 jours de congés annuels en dehors de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre ;
- deux jours de congés supplémentaires lorsqu'il a pris au moins 8 jours de congés annuels en dehors de la période considérée.

Ils ne peuvent être attribués qu'une seule fois au titre de la même année.

Ces jours ne sont pas acquis de fait : si l'agent ne remplit pas les conditions ci-dessus, les jours ne pourront pas lui être attribués.

Aucune proratisation n'est effectuée pour les agents travaillant à temps non complet ou à temps partiel.

LES JOURS DE RTT

La référence du temps de travail est de 1 607h annuelles effectuées sur une base de 35h hebdomadaires. Mais la collectivité est libre de proposer des temps de travail hebdomadaires supérieurs (ex : 38h). Pour pallier ce décalage, les agents bénéficient alors de journées de repos complémentaires appelées jours RTT (Réduction du Temps de Travail), garantissant que l'agent ne dépasse pas les 1 607h en fin d'année. L'agent travaille plus d'heures par semaine mais bénéficie de plus de jours de repos.

Ces jours ne sont pas des congés annuels supplémentaires : il s'agit de récupérations en compensation du fait que l'agent a une durée hebdomadaire de service supérieure à 35 heures. Aussi, réglementairement, si l'agent n'a pas effectué plus d'heures que 35 heures hebdomadaires, il ne peut bénéficier de RTT y compris si l'absence est liée à un accident de travail ou une autorisation spéciale (cf. infra – la réfaction des RTT).

Les agents titulaires, stagiaires et contractuels, à temps complet et temps partiel peuvent bénéficier de jours de RTT (réduction du temps de travail). Les agents à temps non complet (effectuant moins de 35 heures par semaine) ne bénéficient pas de jours RTT.

Le calcul des jours RTT

Le nombre de jours de RTT se calcule par la différence entre le nombre de jours travaillés pour un agent à 35h et le nombre de jours nécessaires pour parvenir à 1 607h par l'agent dont la durée de travail est supérieure. Les deux calculs doivent se faire sur la même base de jours travaillés par semaine.

⇒ Exemple : pour un agent travaillant 35h sur 5 jours, le nombre de jours travaillés est de 228

(journée de solidarité incluse) ;

- Pour un agent travaillant 38h sur 5 jours (soit 7,6 centièmes d'heures/jour), le nombre de jours travaillés correspond à
 - $1\,607 / 7,6 = 211,44$ jours pour faire 1 607h ;
 - $228 - 211,44 = 16,56$ arrondis à 17 jours de RTT ;
 - *un agent à 38h sur 5 jours bénéficiera de 17 jours de RTT.*
- Pour un agent travaillant 38h sur 4 jours (soit 9,5 centièmes d'heures/jour), il convient d'effectuer un produit en croix par rapport au nombre de RTT d'un agent sur 5 jours :
 - $= 16,56 / 5 * 4 = 13,24$ arrondis à 13,5 jours de RTT.

Pour les agents à temps partiel, les droits à RTT sont également proratisés selon la quotité du temps partiel.

À Bruges, les volumes de RTT identifiés sont les suivants :

Durée du cycle de travail	5 jrs travaillés / semaine	4,5 jrs travaillés / semaine	4 jrs travaillés / semaine
Personnel cadre (missions d'encadrement ou d'expertise) – équivalent 39h	22 jrs	20 jrs	18 jrs
Cycle hebdomadaire de 38h	17 jrs	15 jrs	13,5 jrs
Cycle hebdomadaire de 37h	11 jrs	10 jrs	9 jrs
Cycle hebdomadaire de 35h	-	-	-

Le tableau ci-dessus déduit déjà la journée de solidarité des droits à RTT des agents.

Le droit à jours de RTT est calculé au prorata du temps de travail (exemple pour un agent travaillant sur 5 jours) :

Taux du temps de travail	Personnel d'encadrement	Cycle de 38h	Cycle 37h
100%	22	17	11
90%	20	15,5	10
80%	18	14	9
70%	15,5	12	8
60%	13,5	10,5	7
50%	11	8,5	5,5

Le tableau ci-dessus déduit déjà la journée de solidarité des droits à RTT des agents.

Les agents à temps partiel thérapeutique se voient appliquer le même prorata que les agents à temps partiel.

⇒ Exemple : si un agent à temps plein bénéficie de 12 jours RTT dans l'année, son collègue autorisé à travailler à temps partiel à 80 % bénéficiera de : $12 \text{ jours} \times 0,8 = 10 \text{ jours RTT}$

L'attribution des jours RTT

Les jours de RTT sont attribués à l'agent dès le début de l'année d'exercice.

Pour rappel, l'agent doit présenter une demande de RTT a minima 15 jours avant son départ.

Un agent arrivé en cours d'année bénéficiera du nombre de jours de RTT afférents à son cycle de travail, calculés au prorata du nombre de jours restant à effectuer jusqu'à la fin de l'année d'exercice.

En cas de départ en cours d'année, si le nombre de jours de RTT pris par l'agent est supérieur aux droits acquis, l'écart sera prélevé sur des congés annuels, ou à défaut pourra être considéré comme de l'absence de service fait.

Les RTT sont accordées par le supérieur hiérarchique qui veille à la bonne organisation de son service. De ce fait, la demande de l'agent non visée par le supérieur hiérarchique ne vaut pas autorisation d'absence.

Les jours de RTT peuvent se prendre seulement en demi-journée ou en journée entière. Il n'est donc pas possible de prendre des jours RTT en heures.

Le report de jours de RTT d'une année à l'autre n'est pas possible. Les jours de RTT doivent être soldés au 31 décembre de l'année. Tout jour de RTT non pris à cette date est perdu sauf en cas de dépôt sur le Compte épargne temps (CET) dans le délai prévu à cet effet.

La réduction des RTT (réfaction)

L'acquisition de jours de RTT est liée à l'accomplissement effectif de la durée hebdomadaire supérieure à 35 heures. Par conséquent, conformément à l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, les journées d'absence ne génèrent aucun droit à l'acquisition de RTT.

Les absences qui génèrent une réduction des RTT :

- congé de maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie, longue durée ;
- congé maternité & paternité ;
- accident de travail, de trajet, ou maladie professionnelle (congé pour invalidité temporaire imputable au service) ;
- autorisations spéciales d'absences (hors ASA listées ci-dessous) ;
- grève.

Les absences qui ne génèrent pas une réduction des RTT :

- autorisations spéciales d'absence pour motif syndical ;
- autorisations spéciales d'absence considérées comme du temps de travail effectif (cf. infra).

Les absences concernées réduisent le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir. L'idée est de regarder en combien de jours travaillés l'agent génère un RTT (appelé « quotient »). Cela signifie donc que si l'agent a été absent sur une durée de jour égale à ce quotient, il perd le droit à un jour de RTT.

⇒ *Exemple : pour les personnels bénéficiant de 22 jours RTT, le quotient de réduction est égal à $228 / 22 = 10,5$ jours. Aussi, dès lors que l'absence du service atteint 10,5 jours ouvrés, consécutifs ou non, un jour de RTT est déduit du droit annuel à RTT.*

À chaque fois que 10,5 jours d'absences supplémentaires sont cumulés, consécutifs ou non, un autre jour de RTT est déduit.

Synthèse des quotients de réfaction			
Temps de travail de référence	39h	38h	37h
Temps complet	10,5	13,5	21,0
90%	11,5	15,0	23,0
80%	13,0	16,5	25,5
70%	15,0	19,0	28,5
60%	17,0	22,0	33,0
50%	21,0	27,0	41,5

Si du fait de la réfaction des RTT, un agent a utilisé davantage de jours de RTT que ce à quoi il avait droit, la correction sera effectuée prioritairement sur ses congés annuels de l'année, ou à défaut son droit à jours de RTT sera réduit l'année civile suivante.

LE DON DE JOURS DE REPOS

Le don de jours de repos est un acte de solidarité qui consiste pour un agent public à donner une partie de ses jours de congés non pris à un collègue qui se trouve dans certaines situations particulières (décès d'un enfant, etc.), afin de permettre à ce dernier de se dégager davantage de temps personnel sous forme de congé rémunéré.

Le don de jours de repos

Un agent territorial (fonctionnaire ou contractuel) peut donner des jours de repos non pris à un autre agent territorial qui relève du même employeur. Ce don est anonyme et sans contrepartie.

Peuvent être donnés :

- les jours entiers de RTT dans la limite des droits du donateur ;

- les jours entiers de congés annuels, pour la seule partie excédant 4 fois les obligations hebdomadaires de l'agent (soit 20 jours pour un agent travaillant sur 5 jours). Autrement dit, un agent travaillant sur 5 jours ne peut donner que 5 jours au maximum par an ;
- les jours affectés sur un compte épargne temps.

Le jours de repos compensateur ou de récupération et les autres types de jours (ASA, autres congés, ...) ne peuvent pas être donnés.

Une campagne de sollicitations sera faite chaque fin d'année. Le donateur signifiera par écrit à l'autorité territoriale le nombre et la nature des jours ainsi donnés. La direction des ressources humaines procèdera à la vérification de la régularité du don (type de jours, droits restants à vérifier avec la hiérarchie, ...). Après validation par la direction des ressources humaines, le don est alors définitif.

De façon exceptionnelle, une campagne d'appel au don de jours de congés pourra se faire en cours d'année.

Le bénéfice de jours de repos

Un agent territorial peut bénéficier du don de jours de repos dans plusieurs situations :

- 1/ lorsqu'il assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ;
- 2/ lorsqu'il vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap, lorsque cette personne est, pour le bénéficiaire du don, l'une de celles mentionnées aux 1° à 9° de l'article L. 3142-16 du code du travail ;
- 3/ lorsqu'il est parent d'un enfant qui décède avant l'âge de vingt-cinq ans ou assume la charge effective et permanente d'une personne qui décède avant cet âge ;
- 4/ lorsqu'il participe en qualité de sapeur-pompier volontaire aux missions ou activités d'un service d'incendie et de secours.

L'agent qui souhaite bénéficier d'un don de jours de repos formule sa demande par écrit auprès de l'autorité territoriale. Selon les situations, il doit joindre différentes pièces justificatives :

- 1/ l'agent remet un certificat médical détaillé remis sous pli confidentiel établi par le médecin qui suit l'enfant concerné. Ce certificat atteste la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants auprès de l'enfant ;
- 2/ l'agent remet un certificat médical détaillé remis sous pli confidentiel établi par le médecin qui suit la personne concernée. Ce certificat fait état du handicap ou de la perte d'autonomie pouvant nécessiter une aide régulière de la part de l'agent. L'agent établit en outre une déclaration sur l'honneur de l'aide effective qu'il apporte en qualité de proche aidant ;
- 3/ l'agent remet un certificat de décès. Dans le cas du décès d'une personne de moins de vingt-cinq ans dont l'agent a la charge effective et permanente, la demande est également accompagnée d'une déclaration sur l'honneur attestant cette prise en charge ;
- 4/ l'agent remet une attestation du service d'incendie et de secours auquel il est rattaché en qualité de sapeur-pompier volontaire, précisant la mission ou l'activité concernée et le nombre de jours sollicités.

La règle prévoyant qu'un agent ne peut pas être absent plus de 31 jours consécutifs ne s'appliquent pas dans ce cadre-là.

L'autorité territoriale dispose d'un délai de 15 jours pour répondre.

Le bénéficiaire ne peut pas recevoir plus de 90 jours via ce dispositif, sauf pour les sapeurs-pompiers volontaires pour qui le plafond est de 10 jours. Les jours sont utilisables dans l'année civile ou dans l'année qui suit l'évènement en cas de décès d'un enfant. Les jours sont fractionnables.

Durant cette période, l'agent bénéficiaire est considéré en congé et bénéficie de sa rémunération normalement.

La gestion des jours donnés

La direction des ressources organise les campagnes de sollicitations, la vérification des dons, et l'attribution des jours. Elle gère à ce titre le stock de jours donnés. Les jours non donnés une année sont conservés pour l'année suivante.

La direction des ressources humaines est également garante du bon usage des jours donnés. Aussi, l'autorité territoriale qui a accordé le congé peut ensuite faire procéder aux vérifications nécessaires pour s'assurer que le bénéficiaire du congé respecte les conditions pour l'octroi dudit congé. Si ces vérifications révèlent que les conditions ne sont pas satisfaites pour l'octroi du congé, il peut y être mis fin après que l'agent bénéficiaire eut été invité à présenter ses observations.

Les jours de repos accordés ne peuvent alimenter le CET de l'agent bénéficiaire. De même, aucune indemnité ne peut être versée en cas de non-utilisation de jours de repos ayant fait l'objet d'un don. De plus, le reliquat de jours donnés qui n'ont pas été consommés par l'agent bénéficiaire au cours de l'année civile est restitué à l'autorité territoriale. Ces jours restitués viennent réalimenter le stock de jours donnés et pourront servir à un autre agent bénéficiaire.

LES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL

Pour des raisons de bon fonctionnement des services et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, la durée du travail est organisée sur la base de différents cycles de travail et selon différentes modalités.

Une annexe spécifique jointe à ce règlement précise les différentes modalités d'organisation du temps de travail que l'on retrouve à Bruges.

Les cycles de travail

Un cycle de travail est une période d'au moins une semaine constituant le multiple d'un temps complet, et qui se répète sur toute l'année.

⇒ Le cycle hebdomadaire

Les horaires de travail sont organisés à l'identique d'une semaine sur l'autre tout au long de l'année. La durée d'un cycle hebdomadaire est de base fixée à 38h.

Cependant, d'autres durées peuvent être appliquées selon l'organisation propre à chaque service / métier. Le détail des durées appliquées est présenté à l'annexe 1.

⇒ Le cycle pluri-hebdomadaire

Dans le cadre d'activités organisées par roulement, un agent peut effectuer un volume horaire différent selon les semaines. Le cycle se réalise sur 2, 3 ou 4 semaines, selon des modalités qui se répètent sur toute l'année. La division du volume horaire cumulé sur la période par le nombre de semaines concernées doit donner la valeur d'un temps complet (ex : 38h).

Par exemple :

- un agent qui fait une semaine à 36h et une semaine à 40h, a un cycle de 76h sur deux semaines (soit l'équivalent de 38h/semaine) ;
- un agent qui fait une semaine à 32h, une semaine à 42h, et une semaine à 40h, a un cycle de 114h sur trois semaines (soit l'équivalent de 38h/semaine).

Là encore, la référence au temps complet peut être différente selon l'organisation propre à chaque service / métier. Le détail des durées appliquées est présenté à l'annexe 1.

⇒ Le cycle annualisé

Les agents dont l'organisation du temps de travail ne suit aucun cycle particulier sont considérés comme étant annualisés. Il s'agit en général des agents dont le rythme d'activité varie selon les périodes scolaires.

Un règlement spécifique est établi pour les agents annualisés.

Les horaires fixes et variables

⇒ Les horaires fixes

Le fonctionnement en horaires fixes impose aux agents de se conformer aux horaires d'arrivée et de départ définis au sein de leur service. Ils ne peuvent donc pas adapter leurs heures d'arrivée ou de départ.

Dans ce système, seules des heures supplémentaires peuvent générer des récupérations.

⇒ Exemple :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Plage matin	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30
Plage après-midi	13h30-17h30	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-17h00	13h30-17h00

⇒ Les horaires variables

Pour certains services, les agents ont la possibilité de travailler en horaires variables.

L'horaire variable se caractérise par l'existence de plages horaires strictes durant lesquelles les agents doivent être en poste et des plages horaires souples à l'intérieur desquelles les agents peuvent moduler leur temps de présence tout en respectant les besoins de service.

Autrement dit, le fonctionnement en horaires variables offre une certaine souplesse à l'agent, puisqu'il lui permet d'organiser « librement » ses heures de début, de pause méridienne, et de fin de journée de travail dans le respect des plages fixes obligatoires et des obligations de présence liées au bon fonctionnement du service. Autrement dit, un encadrant peut demander à un agent d'être présent en dehors des plages fixes pour répondre aux besoins du service public.

⇒ *Exemple : l'hôtel de ville ouvrant à 8h30, il sera demandé à un agent d'accueil d'être présent pour l'ouverture.*

	Lundi au jeudi	Vendredi
Plage variable	8h - 9h30	8h - 9h30
Plage fixe	9h30 - 12h	9h30 - 12h
Plage variable*	12h - 14h	12h - 14h
Plage fixe	14h - 16h	14h - 15h
Plage variable	16h - 18h30	15h - 18h30

*La pause méridienne doit être de 45 min minimum

⇒ Le système de crédit-débit en horaires variables

La liberté d'organisation laissée à l'agent, dans le respect des contraintes du service et des nécessités de présence sur les plages fixes, pour définir ses heures d'arrivée et de départ au sein des plages variables, permet de moduler la durée journalière de travail. L'écart quotidien entre la durée effective réalisée et la durée de référence (soit 7h36 pour un agent à 38h00), vient alimenter un dispositif dit de crédit-débit donnant la possibilité aux agents de moduler leurs horaires journaliers de travail.

À Bruges, les heures cumulées « en plus » via ce dispositif ne peuvent pas générer des journées ou des demi-journées de récupération. En effet, les heures cumulées via le système variable ne peuvent être « posées » que sur des plages variables. Autrement dit, un agent ayant généré 8h en plus sur deux semaines via le système variable ne pourra pas générer un jour de récupération, ni « poser » ces heures sur des plages fixes. En revanche, cela lui permettra d'arriver plus tard (jusqu'à 9h30) ou partir plus tôt (à partir de 16h) certains jours, pour réaliser de plus petites journées de travail. Ainsi, les heures cumulées via le système de crédit-débit des horaires variables ne peuvent être récupérées que sur des plages variables.

Aucune heure supplémentaire ne peut être générée sur la base du système de crédit-débit des horaires variables, car l'agent ne peut décider de lui-même qu'il effectue des heures supplémentaires. En revanche, les heures supplémentaires peuvent bien, quant à elle, générer des récupérations sur journée ou demi-journée entière.

⇒ Le système du forfait

Pour les agents au forfait, il est considéré que leurs missions impliquent une large autonomie dans l'organisation de leur travail, avec des dépassements réguliers des plages d'exercice traditionnelles retenues.

Les agents ne sont, par conséquent, pas obligés de se conformer à une durée hebdomadaire du temps de travail, bien que leur attribution de RTT soit basée sur l'équivalent d'un 39h hebdomadaires. À l'inverse, ces agents ne peuvent générer aucune heure supplémentaire, quelle que soit la durée hebdomadaire effective travaillée sur la semaine.

Ces agents ont l'obligation d'être présents sur les plages fixes, sauf si, compte tenu des obligations de service, cela les amènerait à ne pas respecter les garanties minimales du temps de travail (ex : présence obligatoire sur un spectacle jusqu'à minuit). Dans ce cas, l'agent peut adapter ces horaires sur les jours concernés, en accord avec son responsable hiérarchique.

Les dépassements horaires en semaine ne génèrent pas d'heures supplémentaires et ne peuvent donc pas faire l'objet de récupération. Seules les heures effectuées en week-end, de façon exceptionnelle, en dehors des jours ouvrés peuvent faire l'objet d'une récupération (ex : présence lors d'un évènement du week-end).

Ce système est exclusif de tout autre dispositif d'aménagement du temps de travail.

Les modalités spécifiques relatives à l'Espace Culturel Treulon (ECT) :

Les agents du service culture travaillent sur un cycle de travail de 38h sous le régime des horaires variables. Leurs fonctions les amènent régulièrement à travailler en soirée pour des spectacles, l'accueil des spectacles programmés dans la cadre de la saison culturelle municipale entraîne, pour nécessité de service, deux à trois fois par mois, un travail en horaires décalés le jour du spectacle et lendemain ce qui déroge aux plages fixes et variables.

L'heure d'embauche sera établie au plus tôt 12h avant l'heure de fin prévisionnelle de la journée.
L'heure de débauche est fixée au moment du départ/dépose des artistes et de la fermeture du site, selon les nécessités de services.

Concernant le temps du repas du soir, les agents étant mobilisables dans le cadre de leurs missions, ce temps constitue un temps de travail effectif pour les agents mobilisés.

Si la présence de l'agent est absolument nécessaire le matin et le soir du jour du spectacle, celui-ci peut donc être amené à déroger à titre exceptionnel aux garanties minimales.

Si les nécessités de service ne permettent pas d'attribuer à l'agent son jour de repos habituel, il pourra être possible de décaler son ou ses jours de repos, tout en respectant la nécessité de proposer au moins un jour de repos (soit une durée de 35h) tous les six jours consécutifs.

Les sujétions particulières

La durée annuelle légale, fixée à 1607h, peut être réduite pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, notamment en cas de (décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, art. 2) de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipe, de modulation importante du cycle de travail, de travaux pénibles ou dangereux.

L'ensemble de ces critères doivent souligner des sujétions vraiment particulières.

À ce titre, au sein des services de la Ville et du CCAS de Bruges, seuls les agents sur des postes d'infirmiers à domicile et d'aides-soignants à domicile sont considérés comme devant faire face à des sujétions particulières qui justifient de réduire la durée annuelle légale de référence. Cette durée annuelle légale est fixée à 1 576h pour ces agents.

LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Le compte épargne temps permet de capitaliser du temps sur plusieurs années, en épargnant des jours de congés non pris sur une année. Ces jours pourront alors être posés ultérieurement par l'agent.

Nul n'est obligé de demander le bénéfice d'un compte épargne temps.

Bénéficiaires

L'ouverture d'un CET est de droit dès lors que l'agent en fait la demande écrite.

Sont bénéficiaires d'un tel dispositif, les fonctionnaires titulaires et les agents non titulaires, employés de manière continue ayant accompli au moins une année de service.

En revanche, sont exclus du dispositif, les agents stagiaires, les agents dont le statut particulier prévoit des obligations de service (professeurs et assistants d'enseignement artistique), les agents contractuels de droit privé (CAE, apprentis, ...), et les assistants maternels.

Alimentation du compte épargne temps

Le CET peut être alimenté par le report :

- de jours de congés annuels à condition que le nombre de congés pris par l'agent dans l'année ne soit pas inférieur à 20. Cela signifie que tout agent doit prendre au minimum 4 semaines de congés dans l'année civile ;
- de jours RTT ;
- les jours de fractionnement accordés au titre des jours de congés annuels non pris dans la période du 1er mai au 31 octobre. Peu importe qu'ils soient pris en dehors de cette période ou épargnés sur le CET.

Le nombre de jours pouvant être épargnés par an et la durée minimum des congés annuels sont proratisés en fonction de la quotité de travail effectuée pour les agents à temps partiel et à temps non complet. Ainsi, un agent à temps partiel travaillant sur 4 jours (qui a donc 20 jours de congés), doit avoir posé au moins 16 jours de congés.

Les jours de RTT peuvent, quant à eux, être épargnés dans leur totalité.

Le CET ne peut pas être alimenté par des congés bonifiés.

L'alimentation du CET se fait par journée entière. L'alimentation par ½ journée n'est pas prévue par la réglementation.

Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 jours, sauf dispositions transitoires applicables réglementairement.

Utilisation des jours du CET

L'agent doit demander l'autorisation de poser ses jours de CET via le formulaire prévu à cet effet, au moins deux mois avant. Tout refus devra être motivé. Les nécessités de service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité, de solidarité familiale ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

La règle selon laquelle un agent ne peut être absent pour des congés plus de 31 jours consécutifs ne s'applique pas aux jours de CET.

Il n'existe pas de minimum de jours épargnés, ni de minimum de jours à poser.

En revanche, l'agent ne peut utiliser des jours de CET qu'à condition d'avoir posé (et non forcément pris) tout son droit à congés de l'année.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONGÉS ET D'ABSENCE

La liste ci-dessous vise à référencer à titre non exhaustif différents congés ou modulations du temps de travail auxquels un agent peut prétendre au cours de sa carrière. Ils sont indiqués à titre indicatif car ils peuvent faire l'objet de modalités d'application plus spécifiques.

Aussi, la collectivité appliquera les règles statutaires à jour pour l'ensemble de ces congés.

En cas de question à ce sujet, il convient alors de se rapprocher de la direction des ressources humaines.

Les différents types de congés maladie

Un agent dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions pour des raisons de santé bénéficie de congé de maladie.

De façon générale, la maladie ou la blessure doit être attestée par un certificat médical à transmettre dans les 48 heures à l'employeur (cf. procédure de transmission des arrêts maladie). Il convient également, pour toute absence, de prévenir ou faire prévenir le responsable de service au plus tard dans l'heure suivant la prise de poste. Le non-respect de ces délais peut exposer l'agent à des sanctions disciplinaires.

En outre, en cas de non-respect du délai de 48 heures, l'agent est averti du retard par courrier. En cas de nouveau retard dans les 24 mois suivants, une réduction de rémunération égale à 50 % peut être appliquée.

Enfin, l'employeur peut faire contrôler le diagnostic du médecin traitant en organisant une contre-visite par un médecin agréé. Il est obligatoire de s'y soumettre sous peine d'interruption du versement de la rémunération. De même, le non-respect de cette obligation est de nature à justifier une sanction disciplinaire.

Le congé de maladie ordinaire – C.M.O.

Pour les fonctionnaires, il est limité à 12 mois consécutifs. Ce congé est rémunéré à plein traitement dans la limite de trois mois, puis à demi-traitement pendant neuf mois.

Pour les agents contractuels, l'attribution du CMO dépend de la durée de service :

- moins de 4 mois : congé sans traitement ;
- après 4 mois de service : 1 mois à plein traitement + 1 mois à demi-traitement ;
- après 2 ans de service : 2 mois à plein-traitement + 2 mois à demi-traitement ;
- après 3 ans de service : 3 mois à plein-traitement + 3 mois à demi-traitement.

En cas de reprise anticipée avant le terme du congé de maladie ordinaire, un certificat médical de reprise doit être fourni.

Le congé de longue maladie – C.L.M.

Attribuable aux seuls fonctionnaires, ce congé est subordonné à l'avis du conseil médical. D'une durée

de trois ans, il est rémunéré à plein traitement pendant un an puis deux ans à demi-traitement.

Le congé de grave maladie

Attribuable aux seuls contractuels, ce congé est subordonné à l'avis du conseil médical. D'une durée de trois ans, il est rémunéré à plein traitement pendant un an puis deux ans à demi-traitement.

Le congé de longue durée – C.L.D.

Attribuable aux seuls fonctionnaires, ce congé est subordonné à l'avis du conseil médical. D'une durée de cinq ans, ce congé est rémunéré trois ans à plein traitement et deux ans à demi-traitement.

Le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)

Attribuable aux seuls fonctionnaires relevant de la CNRACL, ce congé est accordé à la suite d'un accident ou d'une maladie reconnus imputables au service. L'agent est alors placé en congé jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre ses fonctions ou jusqu'à sa mise à la retraite. Pendant ce congé pour accident de service, l'agent conserve l'intégralité de son traitement

Les agents contractuels bénéficient également d'un droit à congés spécifique, attribué en lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Le temps partiel thérapeutique (TPT)

Un travail à temps partiel thérapeutique peut être accordé lorsque la situation médicale de l'agent l'oblige à réduire sa quotité de travail. L'agent doit pour cela transmettre une demande d'autorisation accompagnée d'un certificat médical qui précisera la quotité de temps partiel thérapeutique, la durée et les modalités d'exercice.

Le congé maternité

Le congé maternité est attribué pour la naissance d'un enfant. Sa durée peut varier en cas de naissances multiples ou si l'agente a déjà eu au moins deux enfants.

Le congé pour adoption

Il peut être accordé indifféremment au père ou à la mère lorsque les deux conjoints travaillent. Le conjoint non bénéficiaire, doit fournir une attestation sur l'honneur, indiquant qu'il renonce au congé d'adoption. Sa durée peut varier selon le nombre d'enfants déjà à charge et le nombre d'enfants adoptés.

Le congé de naissance / arrivée d'un enfant

Il s'agit d'un congé de 3 jours attribué au père de l'enfant ou à la personne vivant en couple avec la mère de l'enfant. Ce congé doit être posé dès le jour de la naissance ou dès le 1^{er} jour ouvrable suivant la naissance.

Le congé de naissance supplémentaire

Ce congé peut durer un ou deux mois au choix des agents et chaque parent peut en bénéficier de manière indépendante après un congé de maternité, de paternité ou d'adoption.

La durée est de 2 mois fractionnable en deux périodes d'un mois.

Il est cumulable avec le congé maternité, paternité, adoption, congé parental jusqu'aux 3 ans de l'enfant

Il doit être pris près du congé initial, jusqu'au 9^{ème} mois de l'enfant.

Le congé paternité ou d'accueil de l'enfant

Après la naissance d'un enfant, le père ou la personne vivant en couple avec la mère peut bénéficier d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. La durée du congé varie selon qu'il s'agit d'une naissance unique ou multiple.

Le congé parental

Le congé parental est ouvert aux fonctionnaires stagiaires et titulaires occupant un emploi à temps complet ou non complet et aux agents contractuels employés de manière continue et justifiant d'au moins un an d'ancienneté à la date de naissance ou d'arrivée au foyer de l'enfant. D'une durée de trois ans maximum, il est destiné à permettre à l'agent de s'occuper de l'enfant en bas-âge suite à une naissance, ou à l'arrivée d'un enfant suite à adoption.

Durant cette période, l'agent public n'est plus rémunéré par la collectivité (mais peut recevoir des indemnités de la Caisse d'allocations familiales).

Le congé de présence parentale

Le congé de présence parentale est accordé au père ou à la mère, sur demande écrite, lorsque la maladie, l'accident ou le handicap grave d'un enfant à charge nécessite sa présence auprès de lui. Il s'agit d'un congé non rémunéré.

L'agent contractuel peut prétendre à un dispositif similaire, à savoir le congé non rémunéré pour raisons familiales, accordé de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans, suivre son conjoint ou donner des soins à un enfant, conjoint, ascendant.

Les autres types de congés et d'absence

Le congé de formation syndicale

Le congé de formation syndicale peut être accordé sous réserve de nécessités de service aux agents publics pour suivre une formation auprès d'un centre ou d'un institut habilité à dispenser ce type de formation.

Le congé de formation

L'agent public peut demander l'autorisation de bénéficier d'un congé de formation pour suivre des formations personnelles ou en vue d'un projet professionnel en dehors de la formation continue qui l'éloigneraient du service pour un temps long. Ce congé est partiellement rémunéré.

Le congé de solidarité familiale

Le congé de solidarité familiale est accordé de droit à l'agent public pour accompagner un ascendant, descendant, frère, sœur, conjoint souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou étant en phase avancée. Ce congé n'est pas rémunéré mais l'agent peut bénéficier d'une allocation d'accompagnement de personnes en fin de vie.

Le congé de proche aidant

L'agent public a droit à un congé de proche aidant pour s'occuper de proche dont le handicap ou la perte d'autonomie peuvent, sans être nécessairement d'une particulière gravité, nécessiter une aide régulière. Ce congé n'est pas rémunéré mais l'agent peut bénéficier d'une allocation journalière du proche aidant.

La disponibilité

Attribuable aux seuls fonctionnaires, la disponibilité permet de cesser temporairement son travail tout en restant fonctionnaire. Elle peut être discrétionnaire ou accordée de droit. Sa durée dépend du motif d'attribution.

Les agents contractuels peuvent prétendre à un dispositif similaire, le congé non rémunéré pour convenance personnelle.

Le temps partiel

Le temps partiel est, pour un agent, le fait d'exercer à sa demande son poste sur une durée inférieure à celle initialement prévue. Un temps partiel peut être accordé soit de plein droit, soit sur autorisation sous réserve des nécessités de service.

Peuvent en être bénéficiaires les fonctionnaires et les agents contractuels à temps plein employés depuis plus d'un an à temps complet dans la collectivité. Les agents à temps non complet sont exclus du temps partiel sur autorisation. Les fonctionnaires à temps non complet peuvent, en revanche, bénéficier du temps partiel de droit dans les mêmes conditions que les agents à temps complet.

Les quotités de temps envisagées pour un temps partiel sont fixées comme suit : 50%, 60%, 70%, 80% et 90%. Pour un temps partiel de droit, la quotité de 90% n'est pas autorisée.

Le temps partiel peut être autorisé pour une période comprise entre six mois et un an. L'autorisation de travailler à temps partiel est renouvelable dans la limite de trois ans pour un même motif.

Le temps partiel de droit est accordé soit avant l'expiration d'un délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer d'un enfant (naissance, adoption), soit à un agent en situation de handicap, soit pour donner des soins à un conjoint, à un enfant à charge ou un ascendant nécessitant la présence d'une tierce personne.

Chaque demande de temps partiel est adressée à l'autorité territoriale par la voie hiérarchique au moins deux mois avant la date souhaitée et en cas de renouvellement au moins deux mois avant la date de renouvellement. La réintégration à temps plein ou une modification des conditions d'exercice du temps partiel avant l'expiration de la période en cours, doit également être demandée à l'autorité territoriale au moins deux mois avant la date souhaitée. Enfin, en cas de reprise à temps plein à l'issue d'une période de travail à temps partiel, il n'est possible de bénéficier d'une nouvelle autorisation à temps partiel qu'à l'issue d'une période de 6 mois.

Le temps partiel peut être organisé selon un cadre quotidien (la durée de service est réduite chaque jour), ou selon un cadre hebdomadaire (le nombre de jours travaillés sur la semaine est réduit), selon un cadre mensuel ou un cadre annuel.

Le temps partiel sur autorisation peut être accordé sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Les agents en position d'activité peuvent être autorisés à s'absenter de leur service dans un certain nombre de cas prévus par la loi (Art L622-1 à L622-5 du code général de la fonction publique).

Certaines de ces autorisations sont accordées de plein droit et sur présentation d'une pièce justificative. D'autres autorisations constituent une simple possibilité et sont accordées, sous réserve de nécessité de service, à la discrétion de l'autorité territoriale ou du chef de service.

Dans certains cas, il ne s'agit que de simples tolérances horaires nécessitant une récupération des heures pour lesquelles l'autorisation d'absence a été accordée.

Les autorisations d'absence doivent être impérativement prises au moment de l'événement, sauf spécifications contraires. Ces ASA ne sont pas fractionnables, à moins que ce ne soit spécifiquement écrit.

En outre, les ASA décrites ci-après en jours ouvrés (à savoir toutes, sauf spécifications contraires) sont attribuables pour un agent travaillant sur 5 jours. Si l'agent travaille sur moins de jours, l'ASA sera proratisée.

Les autorisations d'absence listées ci-dessous s'appliquent aux seuls agents de droit public. Les agents de droit privé se voient appliquer le code du travail. Pour rappel, il s'agit principalement des apprentis et des emplois aidés.

La procédure

Les demandes d'autorisation d'absence, sont à adresser au supérieur hiérarchique. Toute absence du service doit avoir été autorisée au préalable. Un agent demandant le bénéfice d'une ASA ne peut donc pas s'absenter sans avoir sollicité l'autorisation de son supérieur. En outre, les demandes d'ASA syndicales doivent également être transmises à la direction des ressources humaines.

Les justificatifs des motifs de l'absence doivent être transmis au chef de service et à la direction des ressources humaines dès que possible et au plus tard au retour dans le service.

Cependant, les autorisations d'absence ne peuvent être octroyées que dans la mesure où l'agent aurait dû être présent pour assurer ses fonctions. L'autorisation d'absence dont l'agent n'aurait pas bénéficié car il était en congés annuels n'est pas récupérable à son retour de congés.

La liste des autorisations d'absence

EXERCICE D'UN MANDAT / D'UNE RESPONSABILITE CIVIQUE		
Exercice d'un mandat électif local	Durée des réunions officielles (assemblée délibérante, commissions) où l'agent élu est un membre désigné + un crédit d'heures variable selon la taille de la collectivité	De droit
Jury d'assises	Durée de la session	De droit
Commission d'adoption	Durée de la réunion	De droit
Représentant de parents d'élèves	Durée de la réunion	Sous réserve des nécessités de service
Participation aux élections aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale	Facilités horaires pour les agents électeurs 1 jour (jour du scrutin) pour les assesseurs et délégués	Sous réserve des nécessités de service
Sapeur-pompier volontaire Membre d'une association agréée en sécurité civile lors du plan ORSEC	Durée de l'intervention	Sous réserve des nécessités de service
Assesseurs ou délégués de liste aux élections prud'homale	Jour du scrutin	Sous réserve des nécessités de service
POUR MOTIF SYNDICAL		
Exercice d'un mandat syndical	20 jours par an maximum	De droit

Participation aux congrès et organismes directeurs nationaux d'unions / confédérations représentés ou non au Conseil commun de la fonction publique	10 jours par an pour les unions / confédérations / fédérations non représentés 20 jours/an pour les unions / confédérations / fédérations représentées	Sous réserve des nécessités de service
Participation aux organismes directeurs de syndicats (périmètre local)	Plafonnés selon un crédit d'heure géré par le Centre de gestion	Sous réserve de nécessités de service
Participation aux organismes statutaires comme représentant du personnel ou expert (CST, CAP, CCP, FSSSCT, CCFP, CSFPT, CNFPT, ...)	Délais de route, durée prévisible de la réunion, durée préparation, durée compte rendu	De droit
Décharges d'activité de service	Nombre d'heures déterminé par le Centre de gestion pour la Commission Administrative Paritaire	De droit
Participation à une réunion d'information syndicale	1h/mois ou 3h/trimestre	De droit

EVENEMENTS FAMILIAUX		
Femmes enceintes	Aménagement des horaires de travail, 1 heure par jour au début du 3 ^{ème} mois	De droit après avis du médecin de prévention ou à défaut un certificat médical du médecin traitant
Séances préparatoires à l'accouchement psychoprophylactique (sans douleur)	Durée des séances	De droit
Examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement	Durée de l'examen	De droit
Allaitement	Dans la limite d'1 h par jour à prendre en 2 fois	Sous réserve des nécessités de service
Procréation médicalement assistée (PMA)	Lorsque l'agente publique reçoit une assistance médicale à la procréation (PMA), elle peut bénéficier d'une autorisation d'absence pour les actes médicaux nécessaires. L'agent public, conjoint de la femme qui reçoit une assistance médicale à la procréation, ou lié à elle par un pacte civil de solidarité, ou vivant maritalement avec elle, peut bénéficier d'une autorisation d'absence, pour prendre part à, au plus, trois des actes médicaux nécessaires à chaque protocole d'assistance médicale à la procréation.	La durée de l'absence est proportionnée à la durée de l'acte médical reçu.
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours	Sous réserve nécessités de service
Mariage ou PACS d'un enfant	3 jours	Sous réserve nécessités de service
Mariage ou PACS -père, mère	2 jours	Sous réserve nécessités de service

EVENEMENTS FAMILIAUX		
Mariage ou PACS - frère, sœur	1 jour	Sous réserve nécessités de service
Décès conjoint ou partenaire	5 jours	Sous réserve nécessités de service
Décès père, mère, frère, sœur	3 jours	Sous réserve nécessités de service
Décès parents du conjoint	1 jour	Sous réserve nécessités de service
Décès du grand-père ou de la grand-mère de l'agent	1 jour	Sous réserve nécessités de service
Décès oncle, tante, neveu, nièce, et beau-frère, belle-sœur de l'agent ou grands-parents du conjoint	Le jour des obsèques	Sous réserve nécessités de service
Décès d'un enfant	12 jours ouvrables ou	De droit

	14 jours ouvrables si l'enfant a moins de 25 ans ou s'il est lui-même parent, + 8 jours ouvrables supplémentaires fractionnables dans un délai d'un an	
Annonce d'une maladie grave d'un enfant (AVC invalidant, diabète de type 1 & 2, maladies rares répertoriées dans la nomenclature Orphanet, ...)	2 jours	De droit
Garde d'enfant ou enfant malade	1 fois les obligations hebdomadaires + 1 jour (soit 6 jours pour un agent travaillant sur 5 jours, et 4 jours pour un agent travaillant sur 3 jours) Ce nombre de jours est doublé si le conjoint n'en bénéficie pas	Sous réserve nécessités de service
Maladie grave ou hospitalisation du conjoint ou partenaire ou de son enfant de plus de 16 ans ou d'un ascendant. Sont exclus les beaux-parents, frères et sœurs de l'agent.	3 jours fractionnables sur la base d'un justificatif médical	Sous réserve de nécessité de service

AUTRES AUTORISATIONS D'ABSENCE		
Rentrée scolaire	Facilité horaire d'une heure	À récupérer
Rendez-vous médical auprès du médecin de prévention ou d'un expert médical dans le cadre professionnel	Temps de trajet et temps de visite	De droit
Déménagement de l'agent	1 jour par an	Sous réserve des nécessités de service
Don du sang	Temps nécessaire au déplacement et aux opérations de prélèvement	Sous réserve des nécessités de service
Concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale	Durée des épreuves à hauteur d'un concours par an et par agent + 1 jour de préparation (fractionnable en demi-journées)	Sous réserve des nécessités de service

Fêtes religieuses autres que celles prévues au calendrier (c'est-à-dire non catholiques ou protestantes)	1 jour par an	Sous réserve des nécessités de service
--	---------------	---

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.12 : RH-MODIFICATION DES POSTES PERMANENTS DU CCAS.

Dans le cadre de la réorganisation du service Accueil Familial et afin d'adapter les moyens humains aux besoins réels du service, il est proposé de supprimer le poste d'Éducateur de Jeunes Enfants.

L'analyse de l'activité et des effectifs met en évidence un niveau d'encadrement supérieur aux besoins du service.

Parallèlement, il est proposé de modifier le poste de Directrice-Puéricultrice en ouvrant celui-ci au cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants. Cette évolution permettra de maintenir la continuité et la qualité du service public rendu.

Cette adaptation des postes s'inscrit dans une logique de bonne gestion des deniers publics, sans remise en cause des missions exercées ni de l'accompagnement apporté aux usagers.

Action	Pôle	Direction/ Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	Quotité
Suppression	Solidarités	Accueil Familial	Educateur de jeunes enfants	Médico- Sociale	Educateur territorial de jeunes enfants	A	1
Création	Solidarités	Accueil Familial	Directrice de Crèche	Médico- Sociale	Puéricultrice Educateur territorial de jeunes enfants	A	1

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **SUPPRIMENT** le poste d'Éducateur de jeunes enfants et **MODIFIENT** le poste de Directrice.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale

Frédéric GIRO



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.13 : SERVICE D'ACTION SOCIALE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION POUR DES SEANCES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les centres communaux d'action sociale de Blanquefort, Bruges, Eysines et la Ville du Bouscat animent une action générale de prévention et de développement social dans leurs communes respectives. Pour mener à bien cette mission générale, ils emploient des travailleurs sociaux, assistants de service social ou conseillers en économie sociale et familiale.

Le travail des intervenants sociaux se transforme du fait notamment de l'évolution constante du cadre législatif et réglementaire dans lequel il s'inscrit, mais aussi de l'augmentation du nombre de personnes confrontées à des situations de précarité et de la complexification de ces situations.

Les CCAS de Blanquefort, Bruges, Eysines et la Ville du Bouscat, soucieux de les accompagner, ont décidé en 2015 d'instituer des temps d'analyse de la pratique au profit des travailleurs sociaux qu'ils emploient et de faire appel à une psychologue spécialiste dans l'accompagnement des questions relatives aux pratiques professionnelles, pour les animer. Il proposait aux travailleurs sociaux un espace de parole leur permettant :

- de se donner le temps de réfléchir ensemble aux situations rencontrées dans l'exercice quotidien de leurs missions et aux actions d'accompagnement mises en place ;
- de prendre du recul pour mieux analyser les obstacles rencontrés dans la relation d'aide ;
- de réfléchir à leur positionnement professionnel et donner du sens à leurs pratiques.

Les 4 CCAS ont poursuivi cet engagement pour 2026.

Le CCAS de Parempuyre souhaite intégrer cette démarche pour la fin d'année 2026.

Il est proposé d'intégrer le travailleur social de Parempuyre au sein du groupe d'analyse de la pratique à compter de septembre 2026 sans contrepartie financière sur la fin d'année en signant un avenant.

A compter de 2027, le CCAS de Parempuyre participera financièrement au même titre que les 3 autres CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **AUTORISENT** le Président du CCAS **A SIGNER** l'avenant à la convention avec la prestataire à compter du 1^{er} septembre 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

**Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale**

Frédéric GIRO



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 12

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 15/06/2026

Date d'affichage de la convocation : 15/06/2026

**Le 23 juin de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Sabrina JUNQUA, Vice-Présidente du CCAS**

A la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bruges.

La séance a été ouverte à : 18 heures

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOSCAÏNI Anne	X		
BOUCHE Catherine	X		
BRAVO Gérard	X		
CALOFER Jean-Pierre		X	Michèle YON
HUESO Julien	X		
GIRO Frédéric		X	Mélanie LATRY
JARRETOU Marie-Céline	X		
JUNQUA Sabrina			
LATRY Mélanie	X		
MAIGRET Monique	X		
PIETERS Magali			
RENARD Corinne	X		
RINGEVAL Jeannine	X		
ROY Marie-Madeleine			
YON Michèle	X		

DÉLIBÉRATION N°2026.05.14 : SERVICE D'ACTION SOCIALE : CONVENTION TEMPORAIRE POUR MISE A DISPOSITION DE CAP (CHEQUE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE) PAR LA CROIX ROUGE.

La Croix-Rouge section du Bouscat assure sur la commune de Bruges un dispositif d'aide alimentaire destiné aux personnes et familles en situation de précarité avec l'octroi de chèques d'accompagnement personnalisé.

Dans le cadre de sa fermeture estivale durant les mois de juillet et août, la Croix-Rouge ne sera pas en mesure d'assurer la continuité de son dispositif d'aide alimentaire sur la commune de Bruges.

Afin de garantir une réponse aux situations d'urgence alimentaire pouvant survenir pendant cette période, la Croix-Rouge souhaite mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bruges un stock de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) pour aider les brugeais en précarité alimentaire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition ainsi que les engagements respectifs des parties concernant l'attribution et le suivi des CAP remis aux personnes en situation de précarité alimentaire.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président du CCAS **A SIGNER** la Convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

**Le Président du
Centre Communal d'Action Sociale**


Frédéric GIRO



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CHÈQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (CAP)

Dans le cadre de sa fermeture estivale durant les mois de juillet et août, la Croix-Rouge française ne sera pas en mesure d'assurer la continuité de son dispositif d'aide alimentaire sur la commune de Bruges. Afin de garantir une réponse aux situations d'urgence alimentaire pouvant survenir pendant cette période, la Croix-Rouge met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bruges un stock de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP).

La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition ainsi que les engagements respectifs des parties concernant l'attribution et le suivi des CAP remis aux personnes en situation de précarité alimentaire.

Entre les soussignés :

La Croix-Rouge française, représentée par Madame Marie- Savine BEGARIE, agissant en qualité de Présidente de la Croix Rouge section du Bouscat,

Ci-après dénommée « La Croix-Rouge »,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bruges, représenté par Monsieur GIRO Frédéric, agissant en qualité de Président du CCAS de bruges,

Ci-après dénommé « le CCAS »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Dans le cadre de la fermeture estivale de la Croix-Rouge durant les mois de juillet et août, la présente convention a pour objet de permettre au CCAS de Bruges de répondre aux situations d'urgence alimentaire rencontrées sur la commune.

À cet effet, la Croix-Rouge met à disposition du CCAS des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) destinés exclusivement à l'aide alimentaire d'urgence.

Article 2 – Mise à disposition des CAP

La Croix-Rouge remet au CCAS :

- 40 CAP ;
- d'une valeur unitaire de 6 euros ;
- soit une valeur totale de 240 euros.

Les CAP sont confiés au CCAS pour être attribués aux personnes ou familles brugeaises confrontées à une situation d'urgence alimentaire pendant la période de fermeture de la Croix-Rouge.

Article 3 – Conditions d'attribution

Le CCAS s'engage à utiliser les CAP exclusivement dans le cadre d'une aide alimentaire d'urgence.

L'attribution des CAP est réalisée par les travailleurs sociaux du CCAS, après évaluation de la situation de la personne ou du ménage concerné.

Article 4 – Suivi des attributions

Pour chaque remise de CAP, le CCAS s'engage à compléter une fiche de suivi mentionnant les éléments nécessaires au suivi de l'aide accordée.

Ces fiches, fournies par la Croix Rouge, permettront à la Croix-Rouge de disposer d'un bilan des CAP distribués pendant la période de fermeture.

Article 5 – Bilan et restitution

À l'issue de la période de mise à disposition, le CCAS transmettra à la Croix-Rouge les fiches de suivi complétées ainsi qu'un état récapitulatif des CAP distribués.

Les CAP non utilisés seront restitués à la Croix-Rouge selon les modalités convenues entre les parties.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 01 juillet 2026 et demeure valable jusqu'au 31 août 2026, couvrant la période de fermeture estivale de la Croix-Rouge.

Article 7 – Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une recherche de solution amiable entre les parties.

Fait à Bruges, le 03 juin 2026

En deux exemplaires originaux.

Pour la Croix-Rouge française

Nom : Marie-Savine BEGARIE

Fonction : Présidente de la section Croix Rouge du Bouscat

Signature :

Pour le CCAS de Bruges

Nom : GIRO Frédéric

Fonction : Président du CCAS

Signature :